# Exonérations Zonées : ZRR et ZFRR




## Fiche Pratique. Administratif employeur.

## Exonération Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)

---

**Sommaire :**


- Contexte
- Définitions
- Application de l’exonération ZRR dans le logiciel
- Application de l’exonération ZFRR dans le logiciel

## ► Contexte

La réforme des zones de revitalisation rurale (**ZRR**), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1er juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé « **France ruralités revitalisation** ».

**À partir du 1er juillet 2024,** les zones France ruralités revitalisation **(ZFRR)** sont créées et les zones de revitalisation rurale **(ZRR)** sont maintenues de manière exceptionnelle pour les communes ZRR non reclassées en ZFRR.

Un arrêté du 19 juin 2024 définit un nouveau zonage afin de maintenir le dispositif ZRR dans les communes qui n'ont pas été reclassées en ZFRR.

À compter du 1er juillet 2024, si vous êtes implanté dans une ou plusieurs communes classées en ZFRR, vous pourrez bénéficier de l'exonération ZFRR.

RETOUR SOMMAIRE

## ► Définitions

### ► Exonération zonée ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) ont été créées pour soutenir le développement économique des territoires ruraux fragiles. Les entreprises implantées dans ces zones peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales, telles que l'exonération d'impôt sur les bénéfices, de cotisation foncière des entreprises (CFE), et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

### ► Exonération zonée ZFRR (Zone France Ruralités Revitalisation)

**Depuis le 1er juillet 2024**, un **nouveau zonage** appelé **France Ruralités Revitalisation (ZFRR)** a été mis en place pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises situées dans ces zones peuvent bénéficier d'exonérations similaires à celles des ZRR, incluant des exonérations de cotisations sociales pour les nouvelles embauches.

### ► Différences entre l'exonération ZRR et l'exonération ZFRR

La principale différence entre les deux dispositifs réside dans **leur zonage et leur durée d'application**.
Les **ZRR** sont des zones définies par des critères socio-économiques spécifiques et bénéficient d'exonérations fiscales et sociales prolongées jusqu'au 30 juin 2024.
En revanche, les ZFRR sont un nouveau zonage introduit à partir du 1er juillet 2024, visant à remplacer progressivement les ZRR tout en offrant des

avantages similaires.



**IMPORTANT**

---

**En cas de contrôle, l'association doit être en mesure de justifier de son éligibilité à la mesure d'exonération zonée choisie.**

---

Nous vous recommandons de consulter les sites officiels pour vérifier votre éligibilité et obtenir ainsi des informations actualisées. Quelques sites référencés :

- Site Urssaf.fr – Exonération zones France ruralités revitalisation (ZFRR).
- Site Boss.gouv.fr – Exonérations zonées
- Service-Public.fr – Zones de revitalisation rurale (ZRR)
- Economie.gouv.fr – S'implanter en zone de revitalisation rurale (ZRR)

RETOUR SOMMAIRE

## ► Application de l'exonération ZRR dans le logiciel



**IMPORTANT**

---

**Les salariés** embauches avant le 1er juillet 2024 dans une ZRR et bénéficiant déjà de l'exonération ZRR, continuent à bénéficier de l'exonération ZRR dans les mêmes conditions pour la durée restant à courir du contrat.

---

RETOUR SOMMAIRE

# ► Application de l’exonération ZFRR dans le logiciel

**IMPORTANT**

---

A compter du 1er juillet 2024, l**es salariés** embauchés dans une association implantée dans une ZFRR peuvent bénéficier de l’exonération ZFRR sous réserve des vérifications d’éligibilité de l’association.

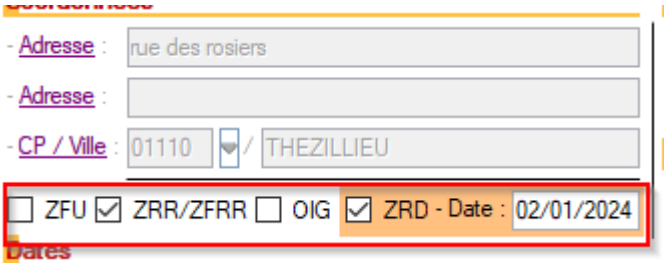
L’exonération ZFRR est d’une durée d’une durée d’un an à compter de la date d’embauche du salarié pour toute embauche à partir du 1er juillet 2024.

---

Les différentes étapes :

1. **Vérification de l’éligibilité** : Vérifier auprès de l’association-employeur si sa commune est classée en ZFRR
2. **Sélection de l’exonération** dans la Fiche Employeur : Dans le logiciel de paie, accédez à la Fiche Employeur.
3. **Validation et sauvegarde de la Fiche Employeur** : Valider et sauvegarder les informations dans Impact emploi.

   La case à cocher « **ZRR** » est renommée « **ZRR/ZFRR**« .



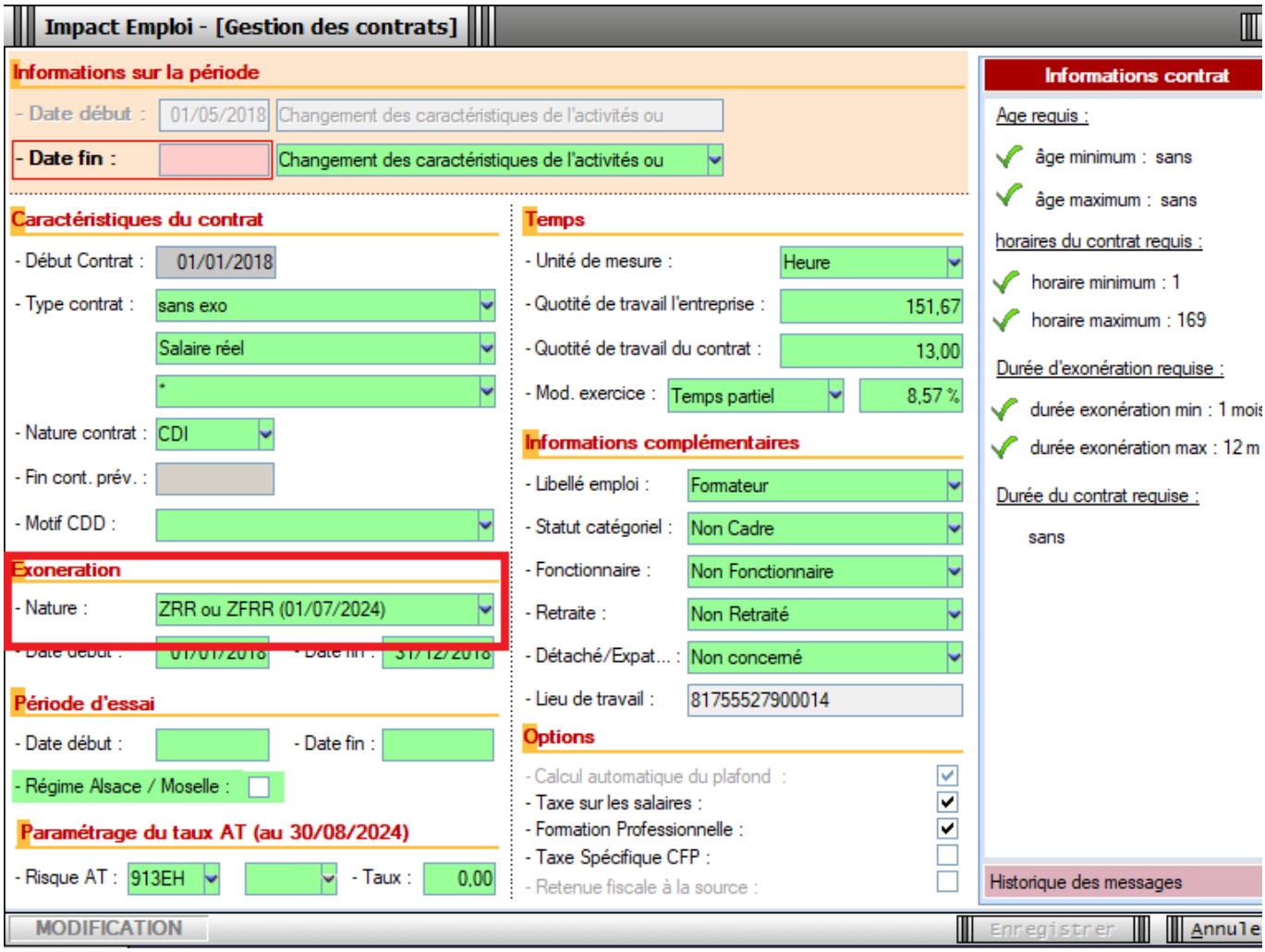

En fonction de la date de début du contrat appliquera

automatiquement l’exonération zonée adaptée soit

- Pour les contrats créés avant le 1er janvier 2024 bénéficiant déjà de la ZRR, l’exonération **ZRR** continuera à être appliquée pour les contrats concernés.
- Pour les contrats créés à partir du 1er juillet 2024, l’exonération **ZFRR** s’appliquera automatiquement.

**4. Sélection de l’exonération** dans la **Fiche Salarié** > **Gestion des contrats** : Dans le logiciel de paie, accédez à la Fiche Salarié > Gestion des contrats.

Sélectionnez la nature « ***ZRR ou ZFRR (01/07/2024)***« . Le logiciel appliquera automatique l’exonération **ZFRR** pour un contrat bénéficiant de l’exonération ZFRR à partir du 1er juillet 2024.




**5. Validation et sauvegarde de la Fiche** Salarié: Valider et sauvegarder les informations dans Impact emploi

**IMPORTANT**

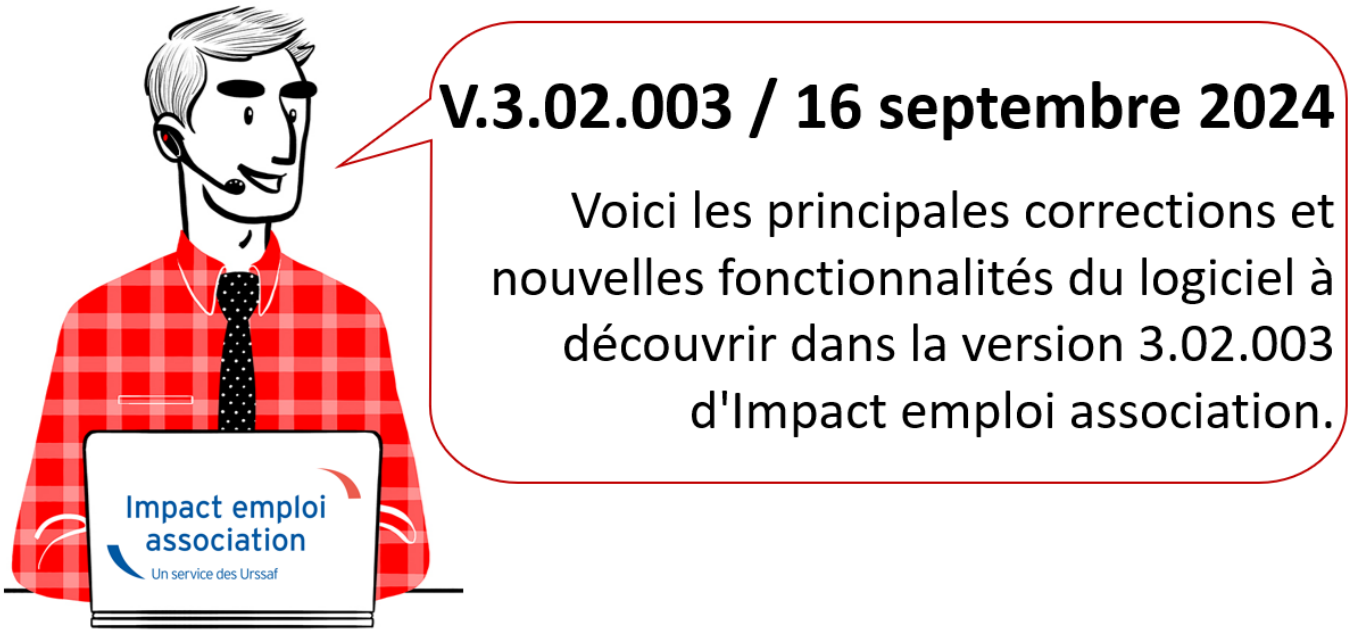
**Les salariés** embauchés avant le 1er juillet 2024 dans une ZRR et bénéficiant déjà de l'exonération ZRR, continuent à bénéficier de l'exonération ZRR dans les mêmes conditions pour la durée restant à courir du contrat.

---

RETOUR SOMMAIRE

---

# Lisez-moi V3.02.003 – Septembre 2024




---

**Sommaire :**


- Informations importantes
- Paramétrage
- Extraction de données
- Rappels
- Fiches à la une


*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance,*

*remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*




## ▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

## ▶ Rattachement du bulletin

**RAPPEL** : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.

Retrouvez la fiche pratique Régularisations – Fonctionnement général.

RETOUR SOMMAIRE



## PARAMETRAGE

### ▶ CONVENTION COLLECTIVE

**Ajout de 2 nouvelles conventions :**

- **IDCC 3248** – Convention collective nationale de la métallurgie du 7 février 2022

- **IDCC 2596** – Convention collective de la coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006

### ▶ Exonération ZFRR

L'exonération ZFRR est développée. Retrouvez la fiche pratique ici

RETOUR SOMMAIRE



## EXTRACTIONS DE DONNEES

### ▶ Requête RIB

Une requête est développée pour lister les RIB enregistrés.

Elle se nomme « ***25- Employeurs – Liste des coordonnées bancaires***« .

Si la requête n'est pas visible à l'écran, il faut s'assurer que le **mode image en bas à gauche soit bien coché**.

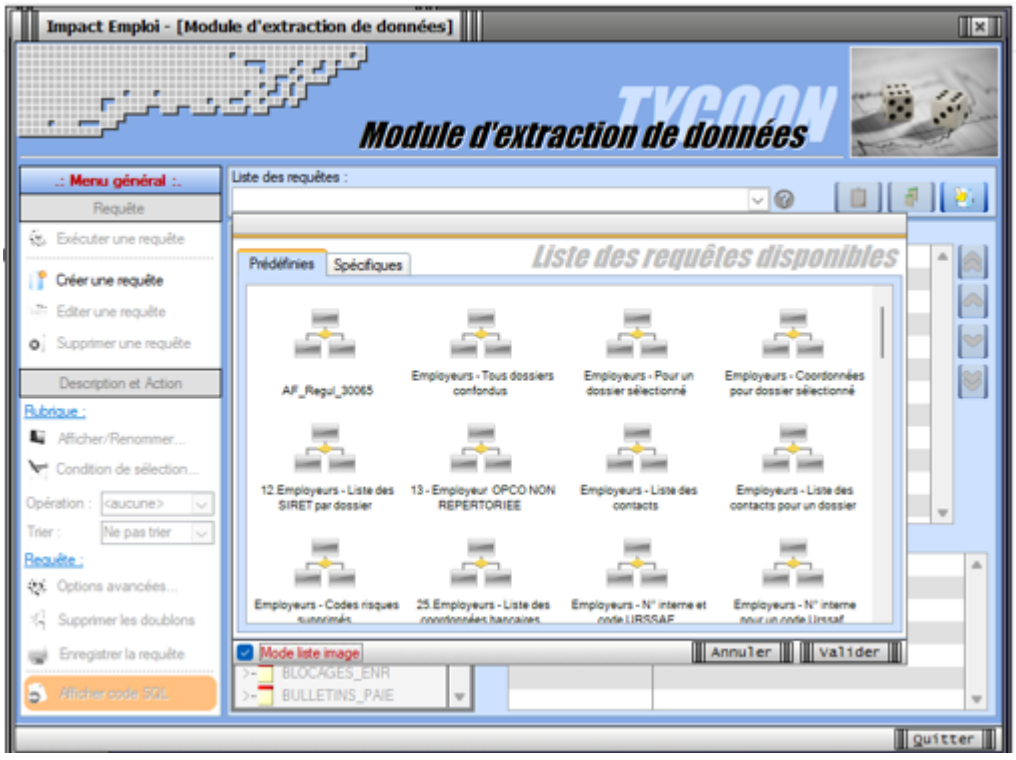



## ▸ Requête heures au contrat et salaires bruts

Une requête est développée pour lister les heures au contrat et les salaires brut

Elle se nomme « ***88- heures Ct et brut***« .

Si la requête n’est pas visible à l’écran, il faut s’assurer que le **mode image en bas à gauche soit bien coché**.



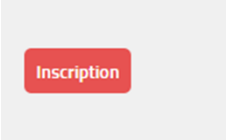
RETOUR SOMMAIRE

# RAPPELS

## ▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site Impact emploi.

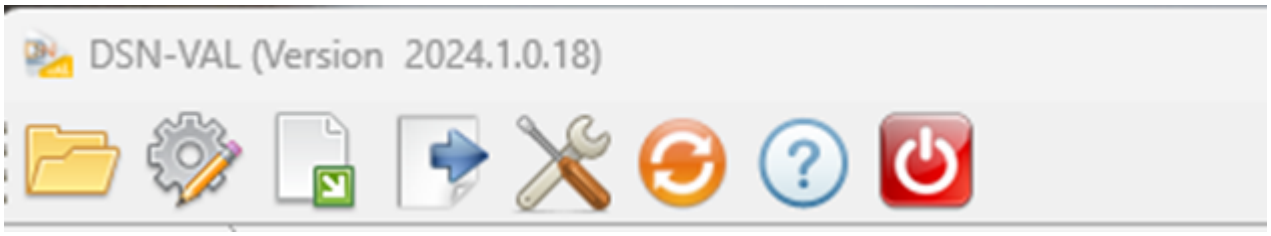



## ▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.18** :

**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**




Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ▶ Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, **privilégiez l'adresse mail : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

**Merci de ne pas coupler l'envoi du mail par un appel téléphonique.**

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

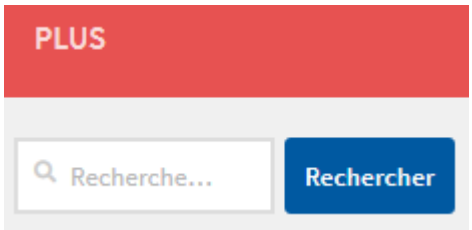


## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

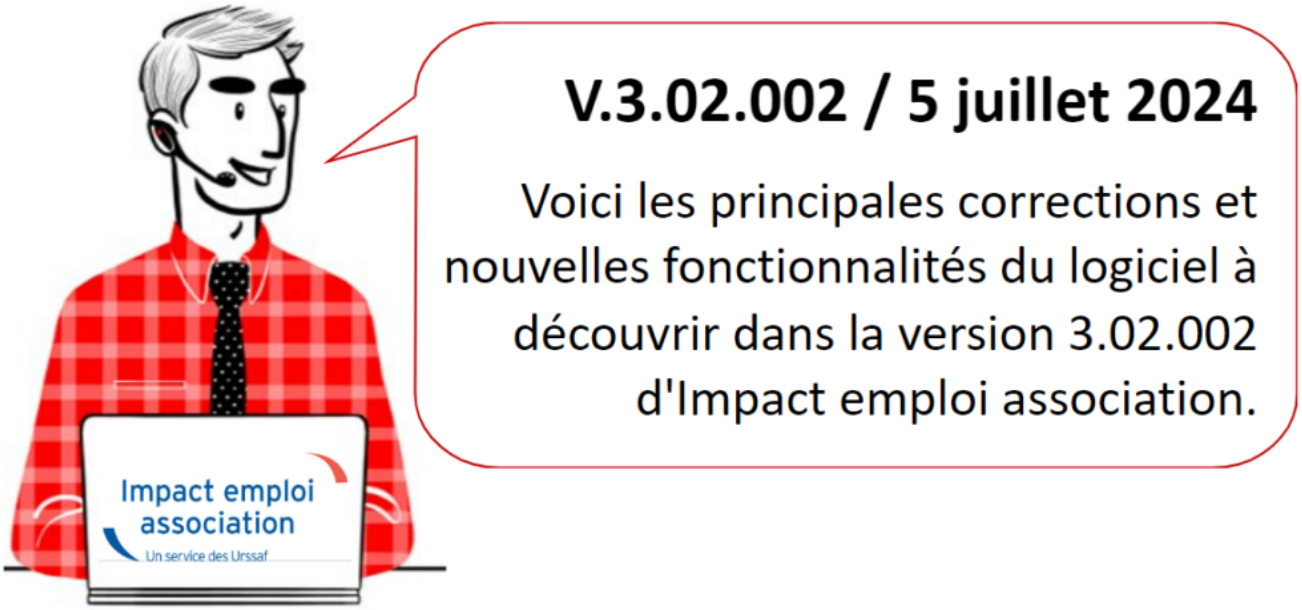
- Exonération Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)
- Intégration automatique des CRM PAS
- Montant net social
- Changement de SIRET

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :



RETOUR SOMMAIRE

# Lisez-moi V3.02.002 – Juillet 2024




**Sommaire :**


- Informations importantes
- Paramétrage
- Déclaration sociale nominative
- Rappels
- Fiches à la une


*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

### ▶ Rattachement de bulletin

**RAPPEL** : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation

- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.

RETOUR SOMMAIRE



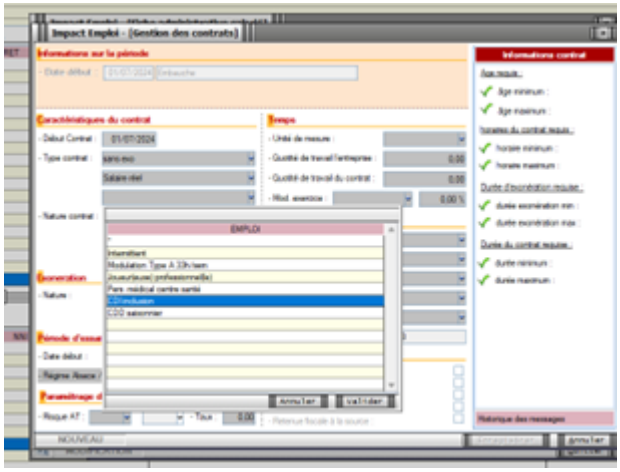
# PARAMETRAGE

## ▶ Cotisation AGS

Le taux de cotisation AGS a été mis à jour (0.25%) au 1er juillet 2024.

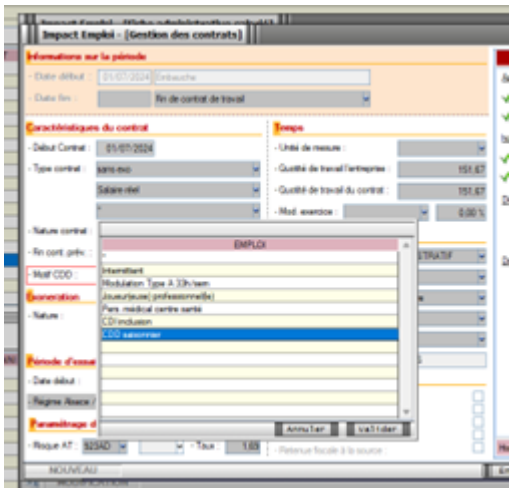
## ▶ Contrat CDI inclusion

Le contrat CDI inclusion est développé.



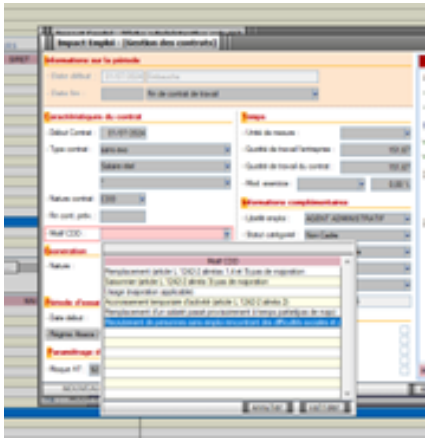
## ▶ Contrat CDD Saisonnier sans 1% formation

Le contrat CDD Saisonnier sans 1 % formation est développé.



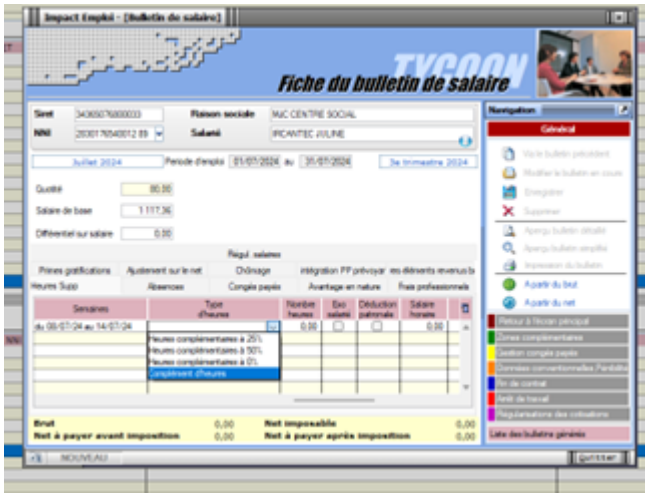
## ▸ Nouveau motif de CDD

Un nouveau motif de CDD a été développé -recrutement de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.



## ▸Complément d'heures

Pour ajouter un complément d'heures dans le cadre d'un contrat relevant de la CCN du sport ou de l'animation, il convient de les déclarer dans l'onglet heures supplémentaires.




## ▸Champ civilité

Le champs civilité est ouvert à la modification.

## ▸Affichage France Travail

L'attestation fin de contrat a été actualisée avec l'en-tête France Travail.

RETOUR SOMMAIRE

# EXTRACTIONS DE DONNEES

## ▶OIG ZRR

Une requête est développée pour identifier les employeurs situés dans des zones de revitalisation rurale (OIG ZRR), en vue d'adapter les modalités de déclaration suite à la mise en place des OIG ZFRR au 1er juillet 2024.

Elle se nomme 66- Salarié-OIG en ZRR

Si la requête n'est pas visible à l'écran, il faut s'assurer que le **mode image en bas à gauche soit bien coché**.



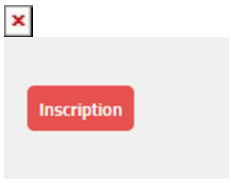

RETOUR SOMMAIRE

# RAPPELS

## ▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n’est pas déjà fait, remplissez le formulaire d’inscription sur la page d’accueil du site Impact emploi.

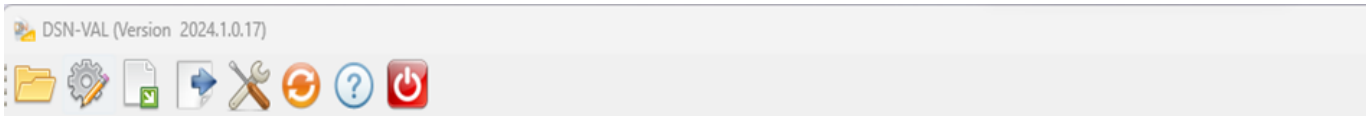



## ▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d’être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.17** :

**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l’outil de contrôle via le bouton orange de la barre d’outils**.




Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d’installation et d’utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ▶ **Rappel** : Comment joindre l’assistance ?

Pour toute demande d’assistance, l’**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d’indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l’envoi d’un même message** afin d’éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L’équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d’une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l’adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

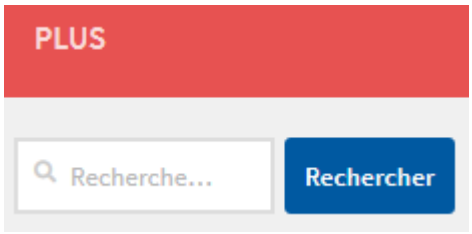


## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Intégration automatique des CRM PAS
- Modifier les informations administratives du salarié
- Montant net social
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :




RETOUR SOMMAIRE

---

# Gestion des flux DSN – Cycle de paie




# Fiche Pratique – Gestion des flux DSN – Cycle de paie

Impact emploi association
Un service des Urssaf

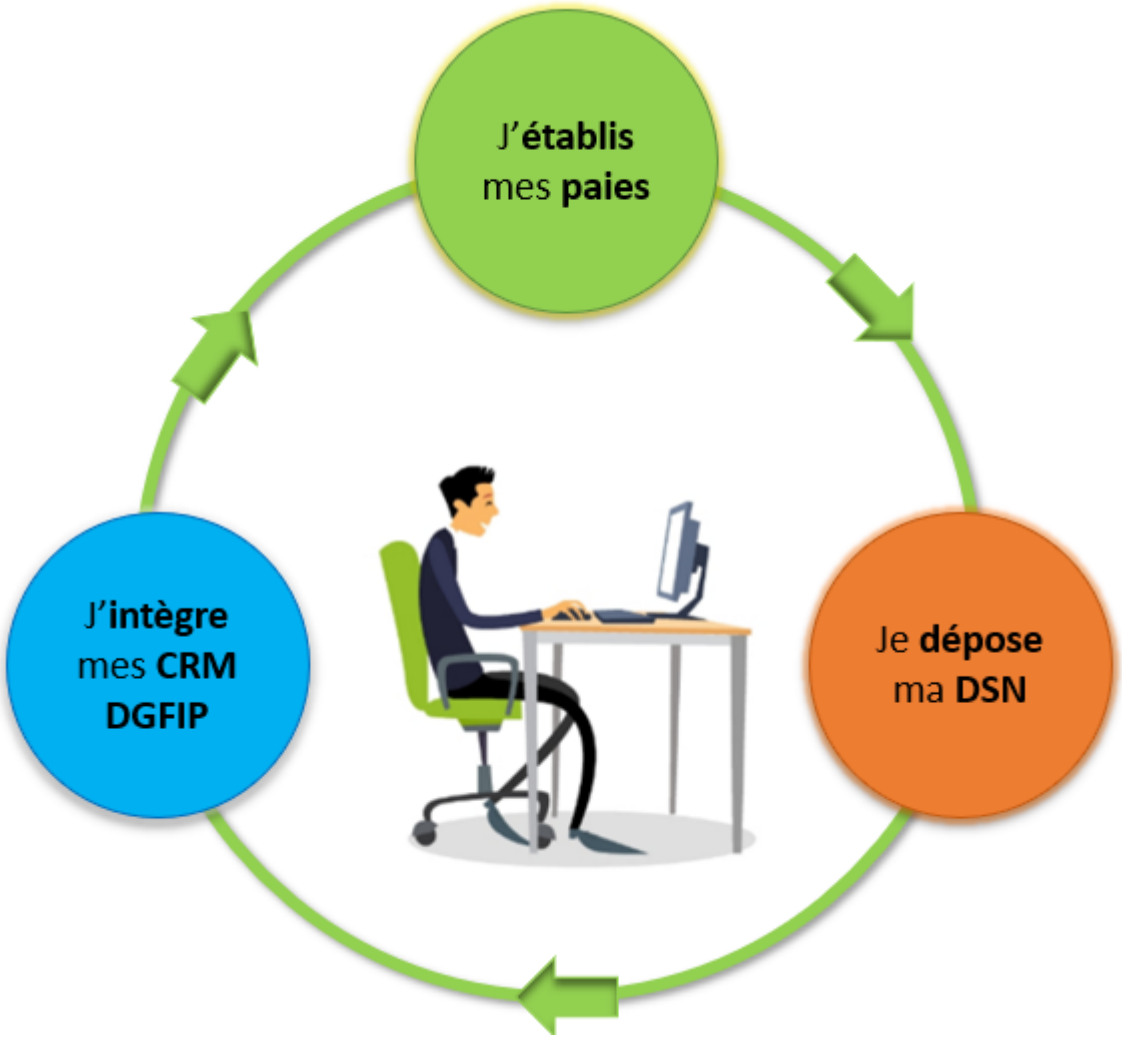
---

**Sommaire :**


- Gestion des flux DSN : le cycle de paie
- Zoom sur … J'établis mes paies
- Zoom sur… Je dépose ma DSN
- Zoom sur… Je fiabilise mes données


## ► Gestion des flux DSN : le cycle de paie

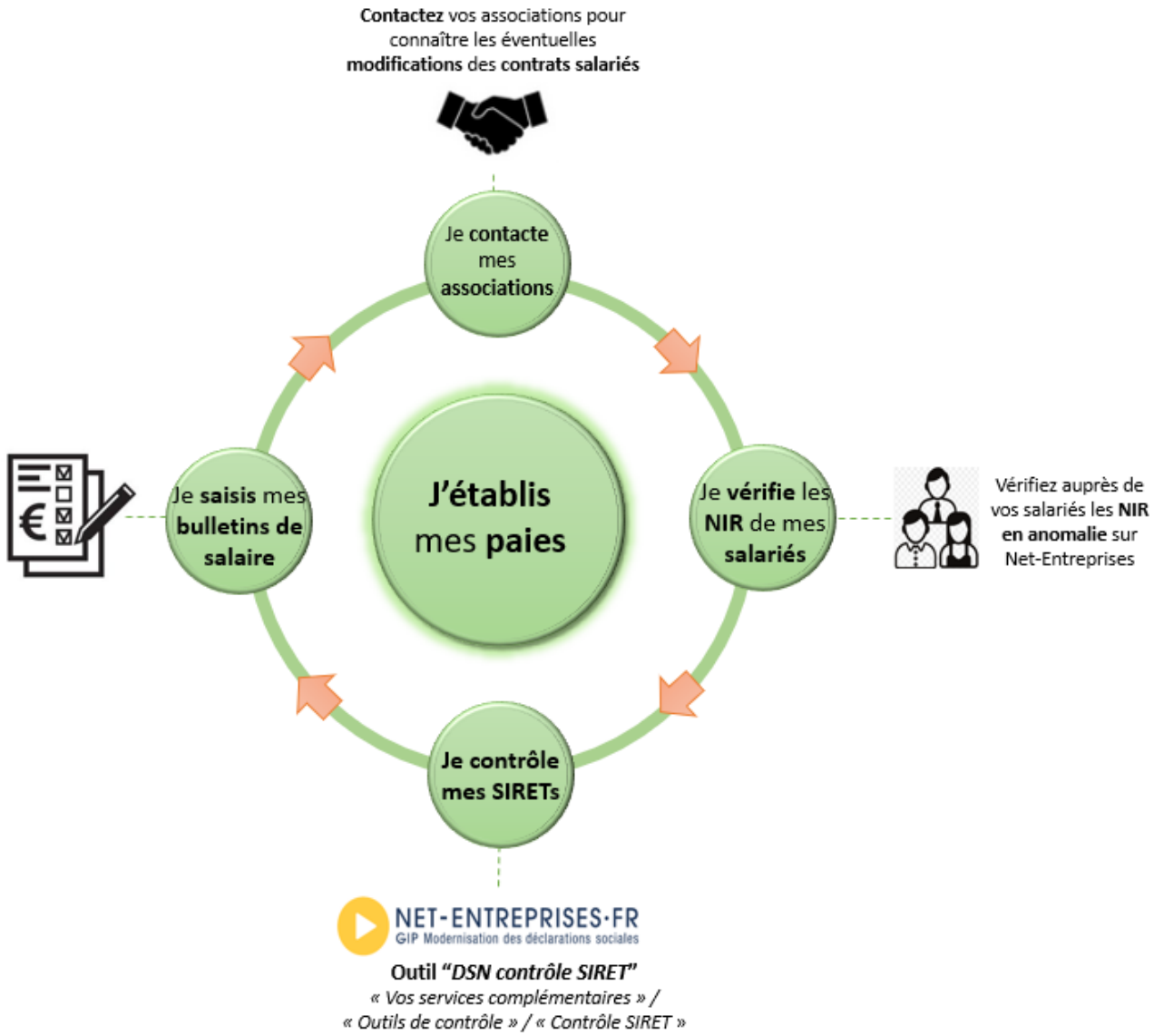
**Afin de clarifier le cycle de la gestion des flux DSN, vous trouverez ici les schémas récapitulant les actions à effectuer chaque mois via le logiciel Impact emploi ET via Net-entreprises pour garantir la transmission des données exactes liées à la protection sociale de vos salariés aux organismes concernés.**




**Actions à répéter chaque mois**

RETOUR SOMMAIRE

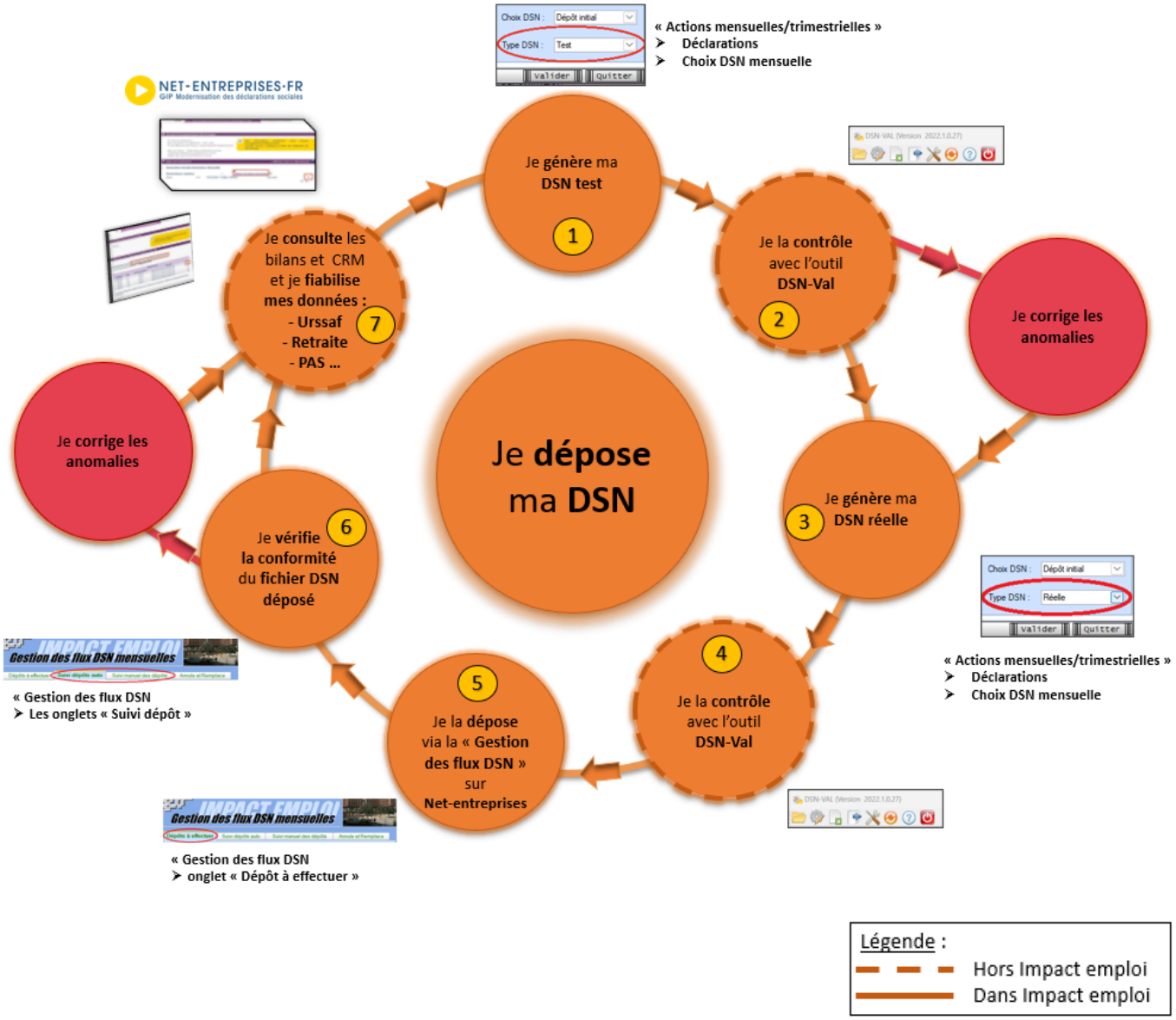
## ► Zoom sur… J'établis mes paies




## Actions à répéter chaque mois

RETOUR SOMMAIRE

► **Zoom sur… Je dépose ma DSN**




# Actions à répéter chaque mois

| Etape | Où ? | Action |
|---|---|---|
| 1 | IEA | **Je génère ma DSN Test.** |
| 2 | DSN-Val | **Je contrôle ma « DSN Test » avec l'Outil DSN-Val.** |
| 3 | IEA | **Je génère ma DSN Réelle.** |
| 4 | DSN-Val | **Je contrôle ma « DSN Réelle » avec l'Outil DSN-Val.** |
| 5 | Net-entreprises | **Je dépose la « DSN Réelle » via la « Gestion des flux » sur Net-entreprises.** |
| 6 | IEA | **Je vérifie la conformité du fichier « DSN Réelle » déposé.** |
| 7 | Net-entreprises | **Je consulte les bilans de confromité et CRM et je fiabilise mes données : Urssaf, Retraite, PAS..** |

RETOUR SOMMAIRE

# ► Zoom sur… Je fiabilise mes données

Ce paragraphe détaille l'**étape** 7 du cycle **Je dépose ma DSN** : la fiabilisation des données.

## ► Préambule

**Vérifier la disponibilité** des **Comptes-Rendus Métiers (CRM) et les bilans** sur le tableau de bord de Net-entreprises.

Dès que le retour est disponible, il est nécessaire d'analyser son contenu et corriger les éventuelles anomalies.

## ► Comment accéder aux Comptes-Rendus Métiers (CRM) et bilans ?

Pour consulter les Comptes Rendus Métiers (CRM) et les bilans sur le tableau de bord de Net-entreprises, suivez ces étapes :

1. **Connexion** : Connectez vous à votre compte sur Net-entreprises.fr.

2. **Accès au tableau de bord DSN** : Une fois connecté, accédez au tableau de bord DSN (Déclaration Sociale Nominative).




3. **Sélection de la DSN** : Cliquez sur la DSN pour laquelle vous voulez consulter les CRM et bilans.

4. **Consultation des CRM et bilans** : Cliquez sur l'icône de loupe en face de chaque dépôt pour consulter les différents bilans et CRM mis à disposition par les organismes de protection sociale.

Ces étapes vous permettront de vérifier les informations transmises et de corriger les éventuelles anomalies.

## ▶ Quels sont les différents Comptes-Rendus Métiers (CRM) et bilans mis à disposition sur Net-entreprises ?

Voici les principaux Comptes-Rendus Métiers (CRM) et bilan mis à disposition selon l'organisme sur Net-Entreprises :

| Organisme / Administration | CRM mis à disposition |
|---|---|
| **Agirc Arrco** | • Le compte rendu métier de type synthèse<br>• Le CRM de type notification<br>• Les écarts mentionnés par exemple sur les erreurs de plafond doivent être analysés et s'il y a lieu la correction effectuée en paie |
| **Assurance maladie** | • Bilan de non reconstitution du signalement<br>• Si le CRM porte une anomalie relevant de la responsabilité de l'employeur, le signalement doit être corrigé ou une DSI IJ opérée pour garantir le droit du salarié |
| **Administration fiscale – DGFIP** | • Compte rendu métier nominatif (CRM nominatif)<br>• Compte rendu métier financier (CRM financier) |
| **CNAV** | • Bilan d'identification des salariés (BIS) : les cas où le BIS retourne un autre NIR que celui déclaré ou un NIR à la place d'un NTT déclaré doivent être corrigés pour la paie du mois suivant<br>• Contrôles inter déclarations (CID) |
| **France Travail** | • Bilan de non reconstitution du signalement – si le signalement n'est pas possible compte tenu des données mensuelles antérieures, une AED doit être faite<br>• Attestation employeur rematérialisée (AER) |
| **Prévoyance, mutuelle et délégataires de gestion** | • Bilan de traitement de l'Institut de Prévoyance (IP) et/ou de la mutuelle concernée |
| **Urssaf** | • Bilan de traitement Urssaf : les écarts de taux et d'assiette doivent être corrigés dans la DSN du mois suivant sur la période d'afférence |

Dans ce tableau, les CRM avec des anomalies critiques pour les droits des salariés sont suivis des éléments clés à traiter.

## ▸ La Fiabilisation

### ◦ Données retraites

Pour fiabiliser les données relative à la retraite, consultez la Fiche Pratique « Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO.

### ◦ Données DGFiP

Vous disposez d'une aide pour la fiabilisation de vos données fiscales via la Fiche Pratique « Gestion des flux DSN / PAS – Cycle de paie ».

### ◦ Données Urssaf

Vous pouvez les récupérer via le site Net-entreprises.fr ou via l'espace individuel Urssaf.fr.
La Fiche Pratique « Accéder au tableau de bord DSN de l'URSSAF est à votre disposition pour vous aider à fiabiliser vos données sociales.

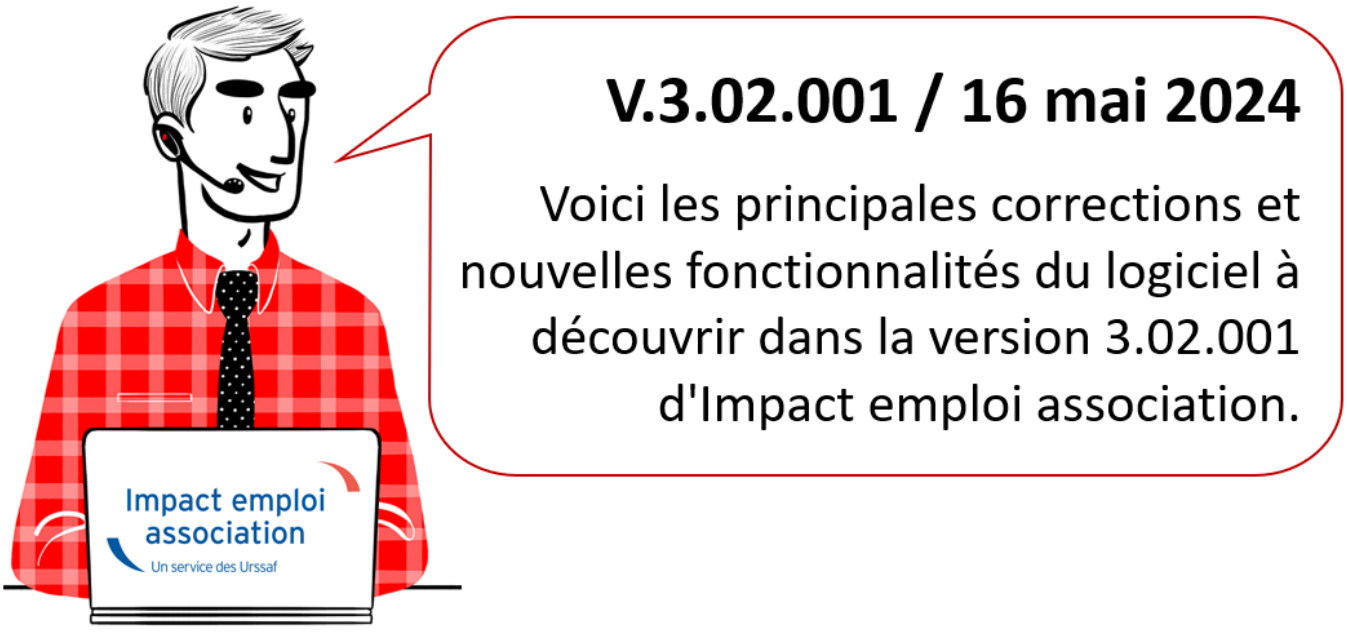
## ▸ Pour en savoir plus …

- La vidéo sur le tableau de bord de la DSN réalisée par Net-entreprises

RETOUR SOMMAIRE

---

# Lisez-moi V3.02.001 – Mai 2024



**Sommaire :**


- Informations importantes
- Paramétrage
- Déclaration sociale nominative
- Rappels
- Fiches à la une


*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*




## ▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

## ▶ Rattachement de bulletin

**RAPPEL** : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation

- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.

RETOUR SOMMAIRE




## ▶ CCN Eclat (IDCC 1518 )

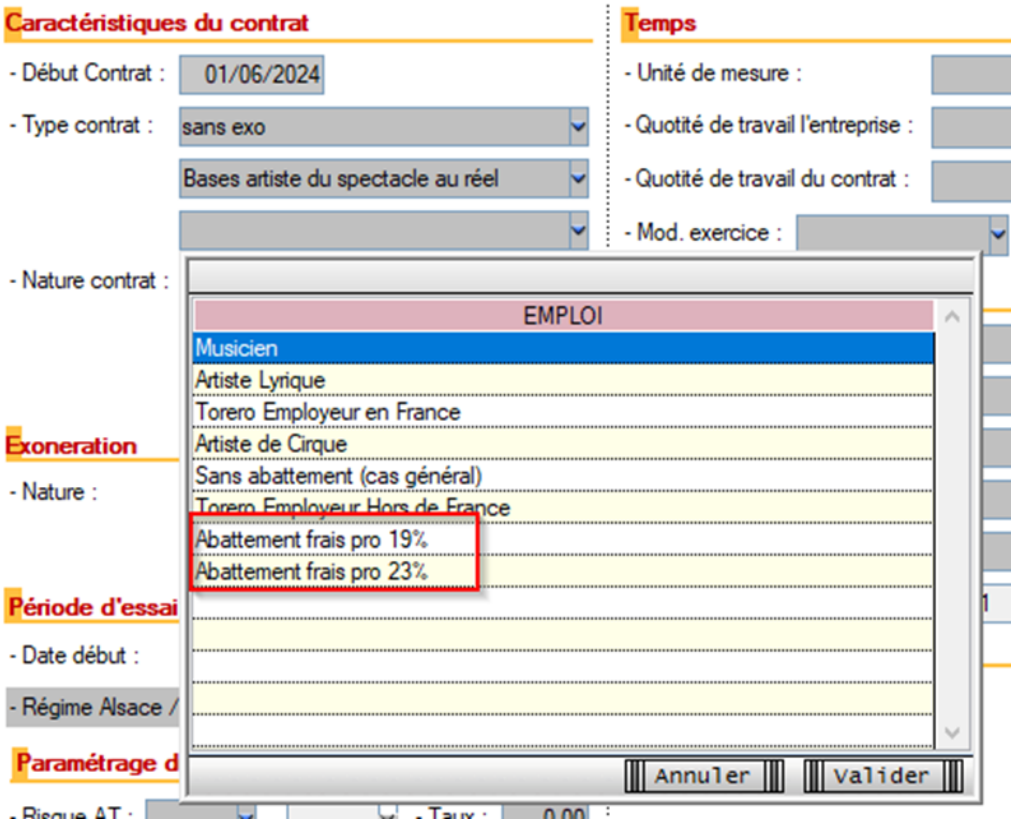
Le taux de cotisation Frais de santé – socle de base a été mis à jour (valeur 0.97 %) au 1er mai 2024.

## ▶ DFS frais professionnel

Les pourcentages d'abattement ont été mis à jour pour :

- les intermittents et techniciens du spectacle

Une nouvelle ligne a été ajoutée pour les techniciens cadre :




- Vol à voile

L'abattement se calcule désormais au taux de 28% sur le BP.

Il apparaît dans la gestion du contrat avec le libellé « abattement frais pro ».

RETOUR SOMMAIRE

## DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

### ▶ DSN – FCAP – CCN 1285

La déclaration FCAP en DSN est développée.

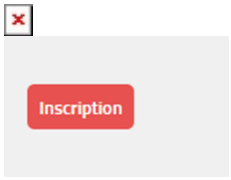
RETOUR SOMMAIRE

# RAPPELS

## ▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site Impact emploi.




## ▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.12** :




**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

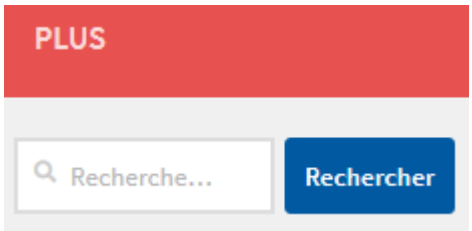


## FICHES A LA UNE !

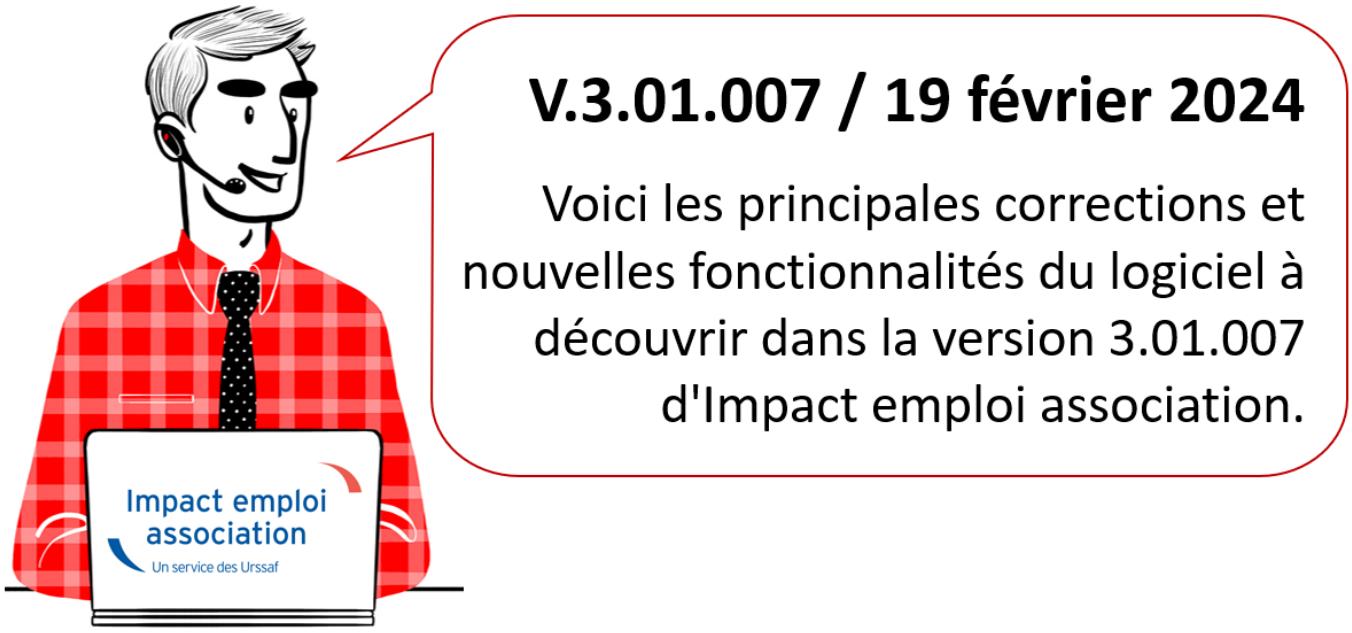
Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Intégration automatique des CRM PAS
- Modifier les informations administratives du salarié
- Montant net social
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :



# Lisez-moi V3.01.007 – février 2024




**Sommaire :**


- Informations importantes
- Paramétrage
- Déclaration sociale nominative
- Autres déclarations
- Rappels
- Fiches à la une


*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



# INFORMATIONS IMPORTANTES

## ▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

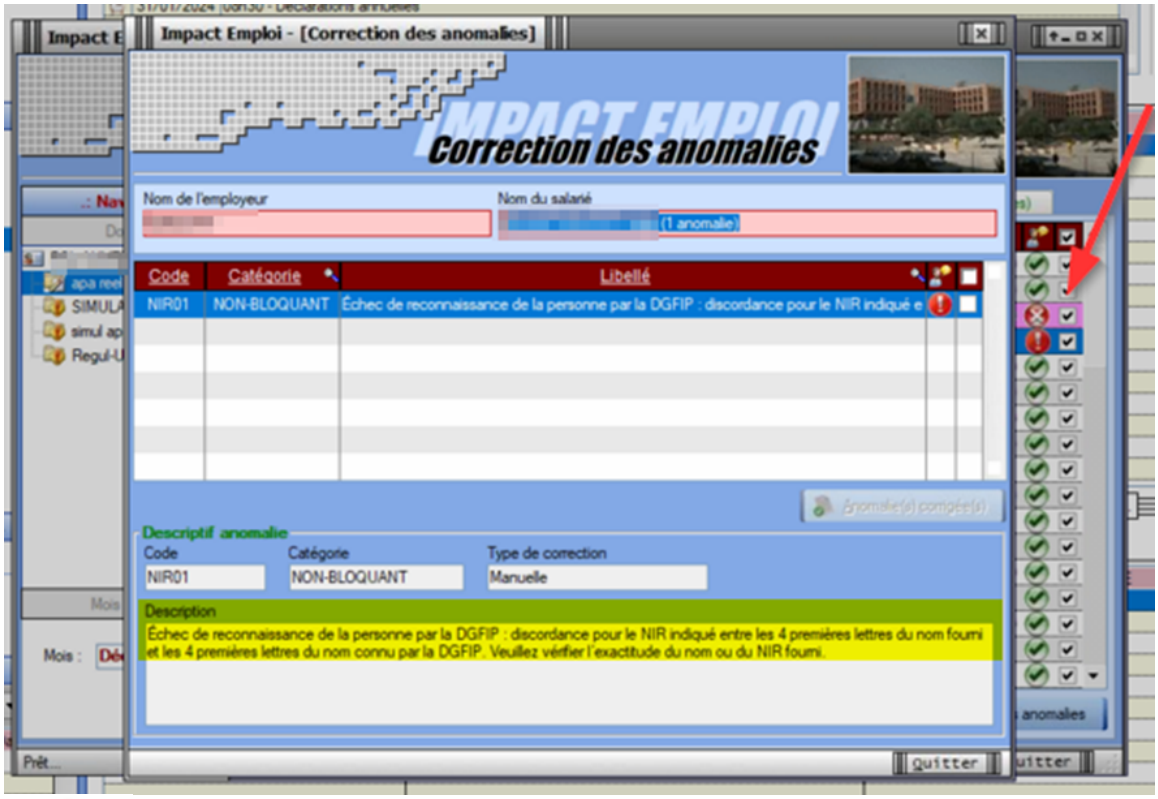
## ▶ Récupération CRM PAS

Si vous rencontrez des anomalies pour récupérer les taux PAS.

1/ Vérifiez que vous avez effectué entièrement la gestion des flux DSN jusqu'à l'onglet annule et remplace avant de récupérer vos taux PAS à partir du 23 du mois.

2/ Si une croix rouge s'affiche, devant l'employeur au niveau de l'onglet CRM nominatif (anomalies), c'est que l'individu n'est pas reconnu.

3/ Visualisez l'anomalie et procédez à sa correction. Une fiche pratique st à votre disposition pour corriger les anomalies individus : ici




Il est indispensable de consulter l'ensemble des CRM sur le tableau de bord DSN des déclarants.

Les **écarts** présentés dans le **CRM identité** doivent être **traités en priorité**.

RETOUR SOMMAIRE




### ▶ CCN Eglise (IDCC 5017)

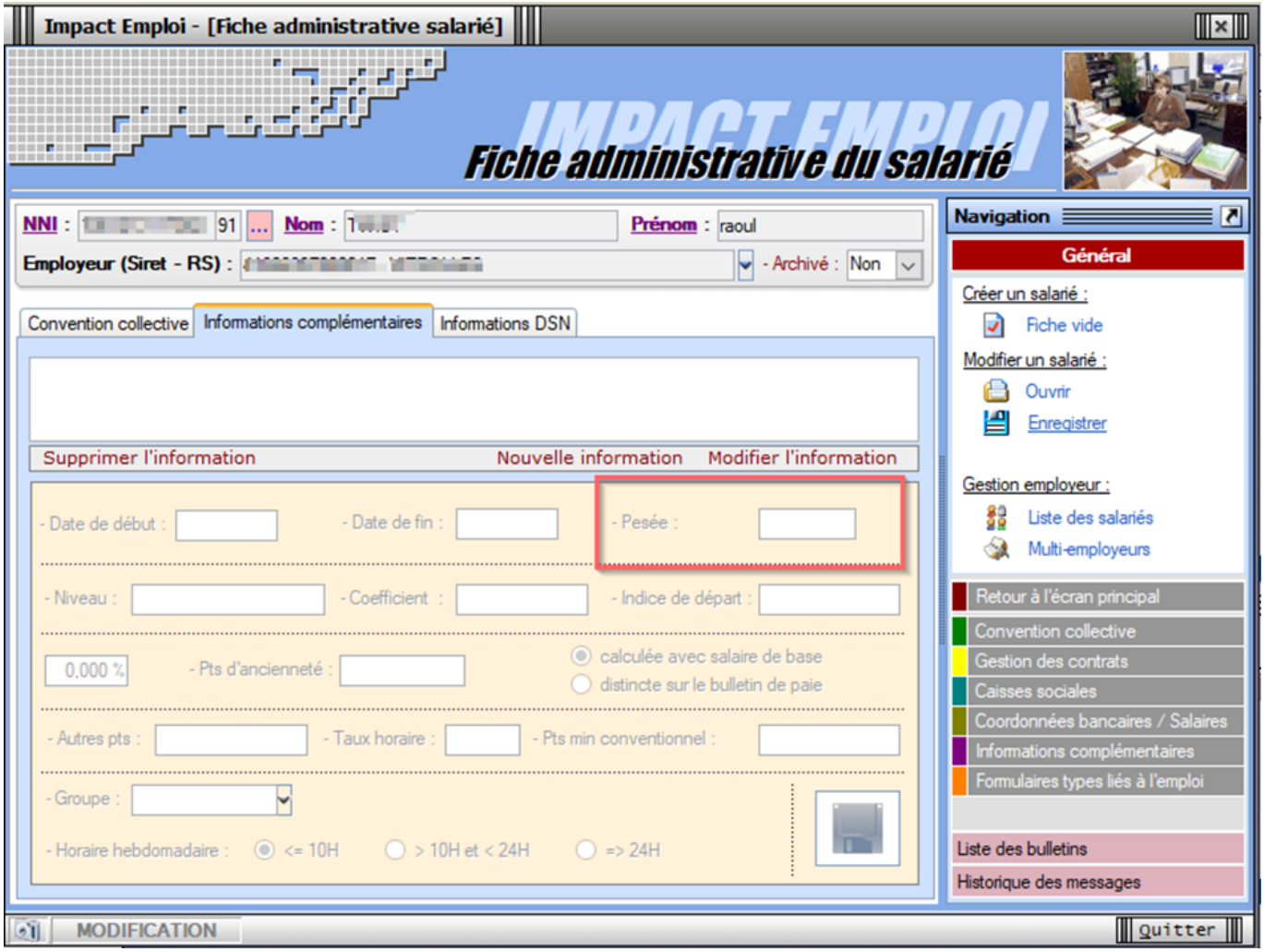
La **valeur du point** a été mise à jour (**10.52**), au 1er janvier 2024.

### ▶ CCN Organisme de tourisme (IDCC 1909)

La **valeur du point** a été mise à jour (**1.23**), au 1er janvier 2024.

## ▶ CCN Acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)

Un champs supplémentaire « **Pesée** » a été ajouté dans l'onglet « **Informations complémentaires** » au niveau de la **Fiche administrative du salarié**.




## ▶ CCN Sport (IDCC 2511)

Le paramétrage du contrat « **Frais de santé labellisé** » a été mis à jour sur la base du taux de 0.87 % réparti en 0.435/0.435.

RETOUR SOMMAIRE

## ▶ DSN – Bloc 56

La correction du fichier lors de l'intégration de bulletins de régularisation est effectuée.

RETOUR SOMMAIRE



# AUTRES DECLARATIONS

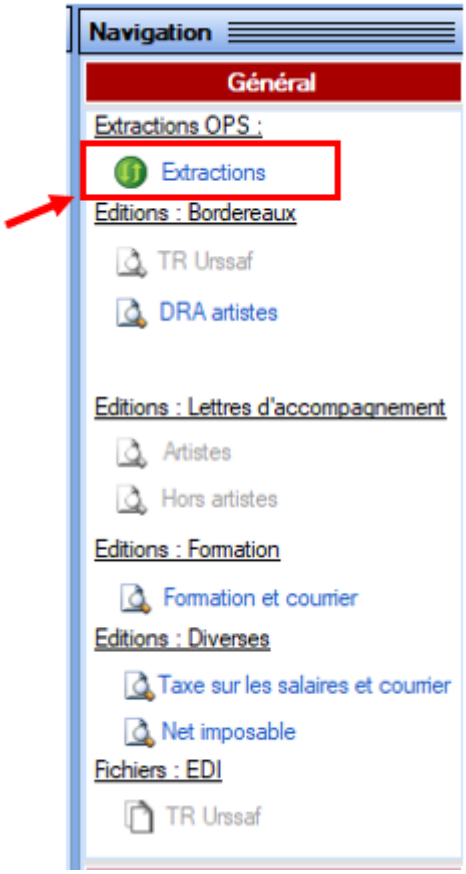
## ▶ Formation professionnelle 2023

**Les bordereaux d'aides au remplissage pour la formation professionnelle 2023 sont disponibles dans cette mise à jour.**

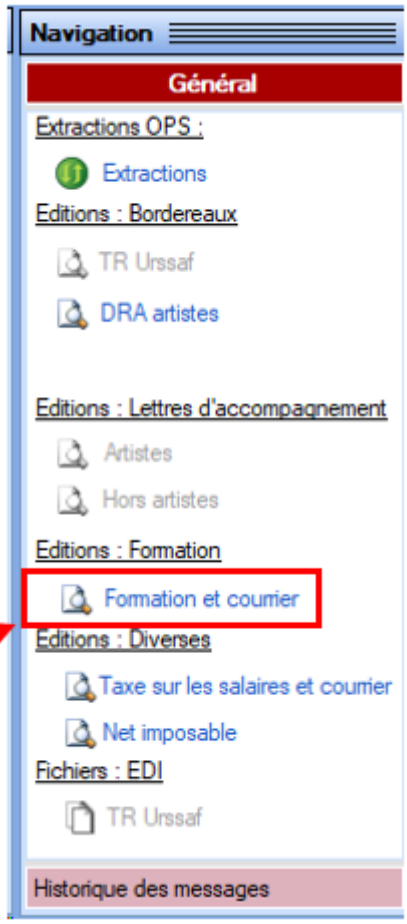


La déclaration et le paiement des contributions de formation professionnelle est **à effectuer avant le 01/03/2024 sur le site de l'OPCO dont dépend l'association**.

- Pour les obtenir : Onglet ***"Actions mensuelles/trimestrielles"*** / ***"Déclarations"*** / ***"Annuelles"*** / ***« Extractions »*** :




- Éditez ensuite les **aides au remplissage** en cliquant sur « ***Formation et courrier*** » :



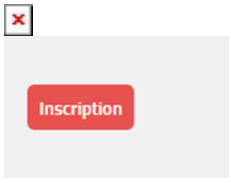

RETOUR SOMMAIRE

## RAPPELS

### ▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

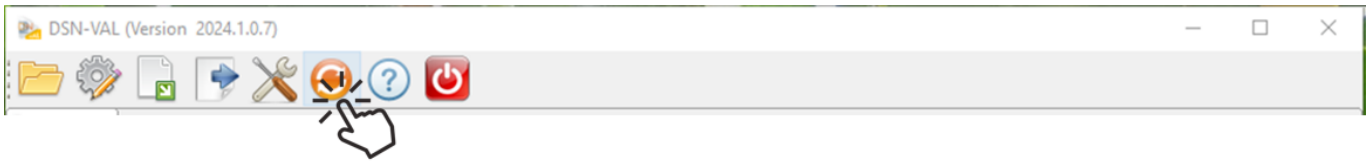
Si ce n’est pas déjà fait, remplissez le formulaire d’inscription sur la page d’accueil du site Impact emploi.



## ▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.7** :




**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ▶ **Rappel** : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

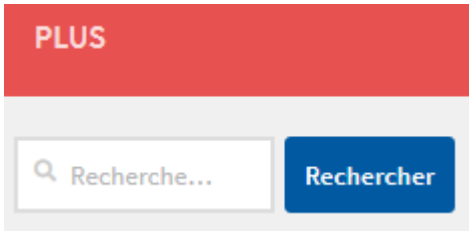
RETOUR SOMMAIRE

## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Intégration automatique des CRM PAS
- Modifier les informations administratives du salarié
- Montant net social
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :




RETOUR SOMMAIRE

---

# Lisez-moi V3.01.006 – 12 janvier 2024




L’équipe Impact Emploi vous souhaite une bonne année 2024 !

---

**Sommaire :**


- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Administratif salarié
- Paramétrage
- Déclaration sociale nominative
- Autres déclarations
- Rappels
- Fiches à la une


*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d’évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n’êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d’inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d’accueil.*




### ▶ Dépôt DSN

L’onglet de dépôt de la DSN 2024 sera ouvert à partir du 25 janvier 2024.

## ▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

## ▶ Maquette bulletin de salaire

La maquette du bulletin connait quelques modifications. La principale porte sur le pavé **Imposition** et le pavé **Cumul annuel en bas de bulletin**.

RETOUR SOMMAIRE




## ▶ Saisie des IJSS Temps Partiel Thérapeutique

Au niveau du **Motif d'arrêt**, ajout de deux sélections :

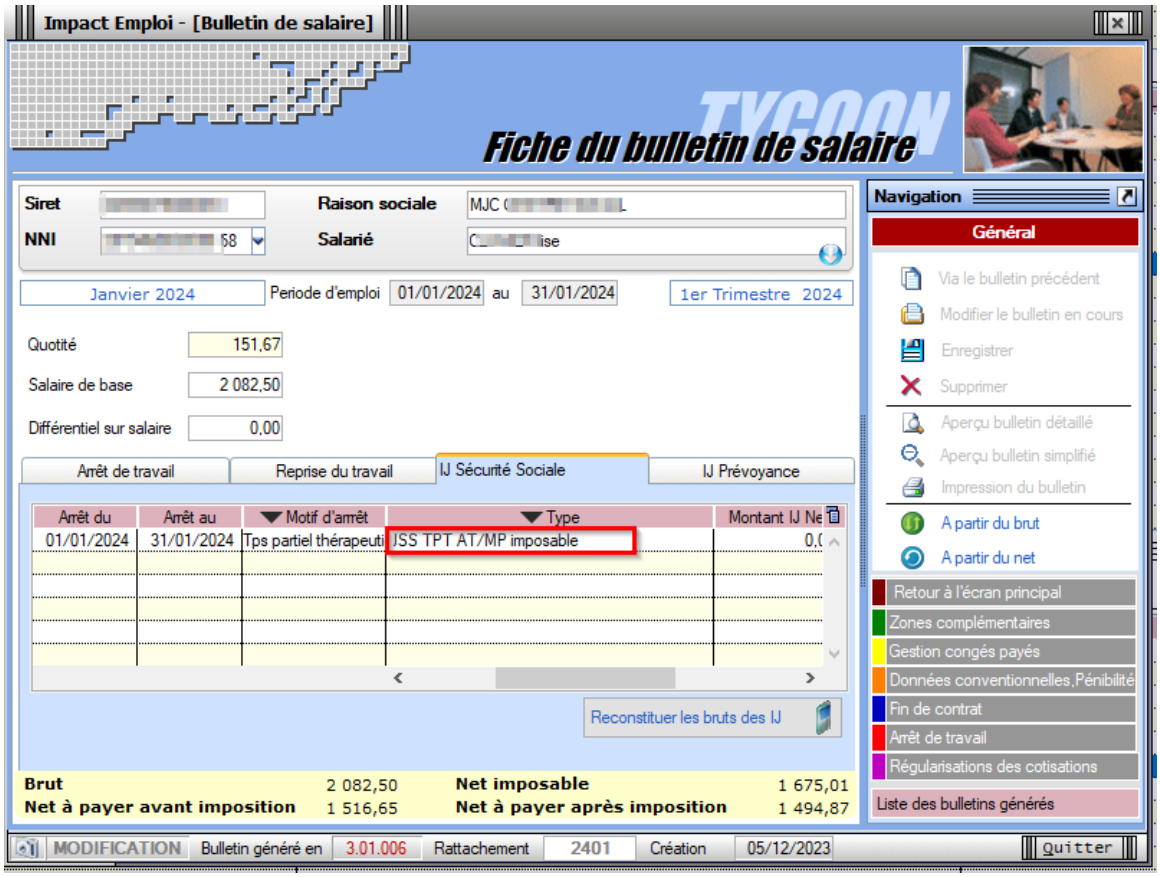
- **Tps partiel thérapeutique suite AT (Accident du travail)**

- **Tps partiel thérapeutique suite MP (Maladie professionnelle)**




Au niveau du **Type d'arrêt**, ajout d'une sélection : **IJSS TPT AT/MP imposable**

*Pour rappel Montant Pas = 50% des IJSS brutes – 3,8% CSG déductible = ( (IJSS net /0,933)/2) * 0,9620 )*



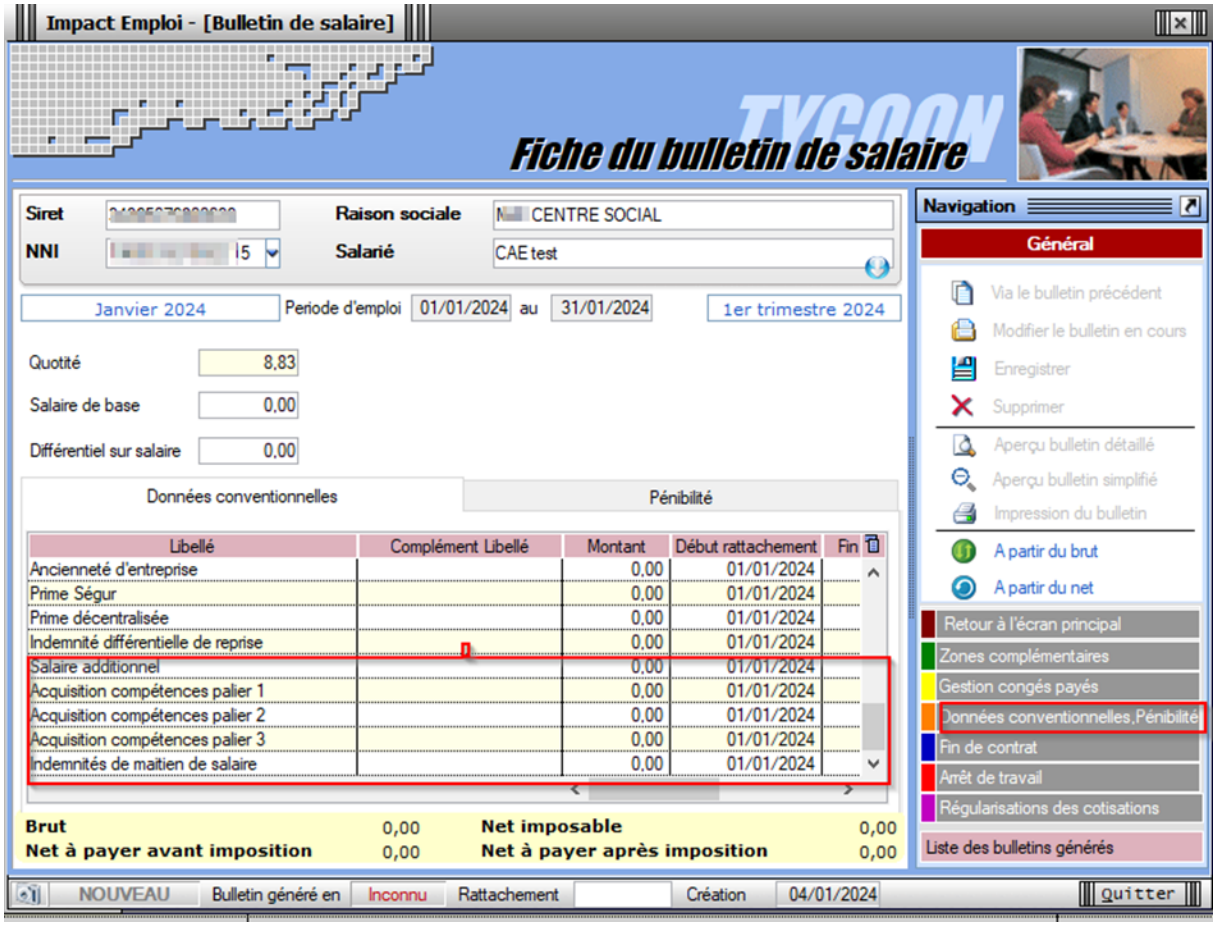
## ▶ Données conventionnelles

L'onglet « **Données conventionnelles** » s'est enrichi pour saisir des **données salariales** de plusieurs conventions :

### CCN ALISFA :

Ajout des **5 primes** avec report sur 'Bulletin suivant' :

- **Salaire additionnel**
- **Acquisition compétences palier 1**
- **Acquisition compétences palier 2**
- **Acquisition compétences palier 3**
- **Indemnité de maintien**



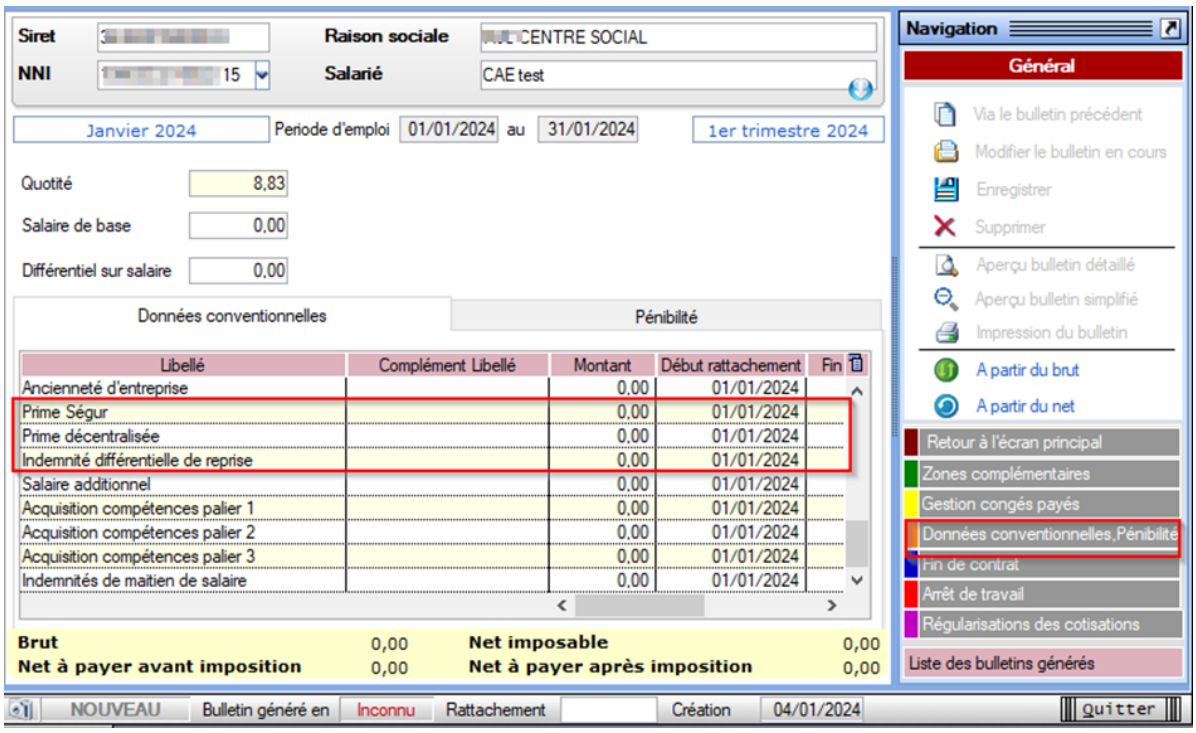

Une fiche pratique est à votre disposition pour saisir vos paies de janvier : FP ALISFA

### CCN FEHAP :

Ajout des **3 primes** avec report sur « Bulletin suivant »:

- **Prime Ségur**

- **Prime décentralisée**
- **Indemnité différentielle de reprise**




## CCN sport et animation :

Ajout dans « **Données conventionnelles** » de la ‘**Prime personnelle**‘ (prime conventionnelle 2511 et 1518 pour animateurs et professeurs liée à l’activité)




RETOUR SOMMAIRE



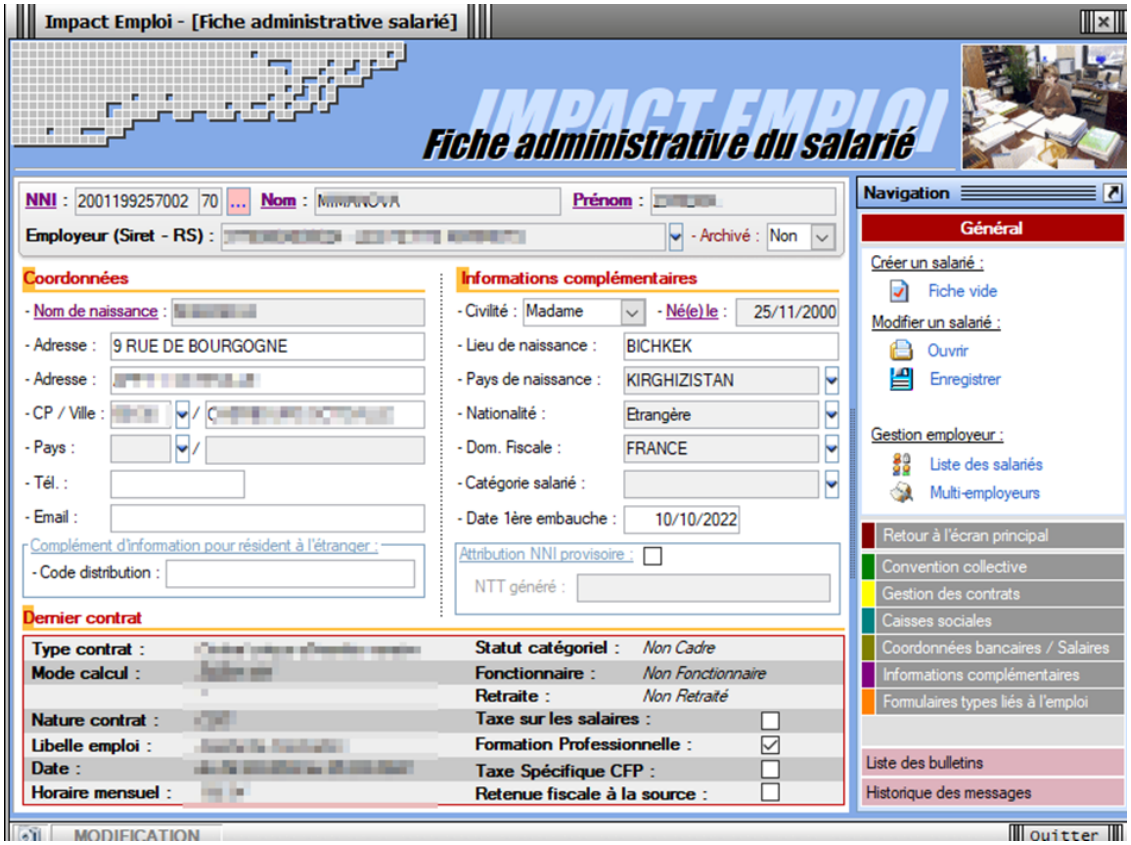
## ADMINISTRATIF SALARIE

### ▸ Salarié étranger

Le **pays de naissance** doit **obligatoirement être renseigné**.



Le **lieu de naissance** doit être **saisi uniquement s'il est connu**.
**Ne pas saisir** de **nom de pays dans** la case « **Lieu de naissance**« .




## ▶ Contrat Mandataire social

Dans la liste **Type de contrat : 'Salarié sans assédic'** a été remplacé par **'Mandataire social'**

RETOUR SOMMAIRE




## ▶ Paramétrage annuel

**Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramétrages annuels** (Plafonds / SMIC / Taux / barèmes / Prévoyances paramétrées / Indemnités / Taux CCN…)



**Attention : Veillez à modifier manuellement les valeurs non paramétrées** *(prévoyances (valeur forfait pour le calcul sur base forfaitaire ainsi que les taux retraite non paramétrées, taux horaire des conventions collectives non paramétrées…)*.

## ▶ CCN Eclat : valeur du point

A compter du 1er janvier 2024, **la valeur du point V1 de la CCN Eclat passe à 7.01 €**

A compter du 1er janvier 2024, **la valeur du point V2 de la CCN Eclat passe à 6.60 €**

## ▶ CCN du SPORT

- **SMC** : Les SMC de chaque groupe ont été mis à jour .

- **Prévoyance** :

A compter du 1er janvier 2024, le **taux de cotisation global du régime conventionnel** de prévoyance est fixé à **0,84%** de la rémunération brute du salarié, selon la **répartition** suivante :

- **0,42%** pour l'**employeur** et
- **0,42%** pour le **salarié**

## ▶ CCN Familles Rurales

La **valeur du point** de la CCN Familles rurales est **revalorisé à 5.36 €**.

## ▶ CCN Alisfa

La **valeur du point** de la CCN Alisfa est **revalorisé à 4.5833 €**.

## ▶ CCN Aide à domicile

La **valeur du point** de la CCN Aide à domicile est **revalorisé à 5.77 €**.

RETOUR SOMMAIRE

## DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

### ▶ Montant net social

Le montant net social est véhiculé en DSN via le bloc S21.G00.58

Si vous constatez une erreur dans le montant calculé, envoyez un message à l'assistance en précisant le montant attendu et le bulletin de paie calculé.

### ▶ Fin de contrat

Ajout du motif « **refus du contrat de Sécurisation professionnelle** » au niveau de la **saisie de la fin de contrat**.

RETOUR SOMMAIRE



## AUTRES DECLARATIONS

### ▶ DRA

L'aide au remplissage est disponible.

### ▶ Taxe sur les salaires

L'aide au remplissage est disponible.

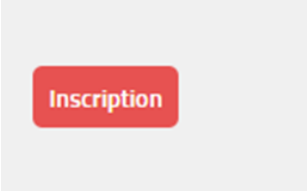
RETOUR SOMMAIRE

# RAPPELS

## ▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site Impact emploi.




## ▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version DSN-Val 2024 à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **à installer** sur votre poste de travail.

**Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme habituellement lors des livraisons de versions.**

**Vous devez télécharger la version DSN-Val 2024 à partir du *portail DSN*.**

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si le téléchargement ne s'exécute pas, nous vous recommandons d'utiliser un autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

**Information** : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur

Net-Entreprise, au besoin .

**Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.**

## ▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Précisions :

Au regard de l'affluence des messages d'assistance, nous sommes dans l'obligation de prioriser certaines demandes :

1/ les messages dont l'objet concerne une modification de contrats seront traitées au fil de l'eau.

2/ les messages dont l'objet est une demande de régularisation retraites seront priorisés en fonction des montants à régulariser.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

**Vous avez la possibilité de saisir un commentaire sur cette page, si une donnée de paramétrage était manquante.**

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

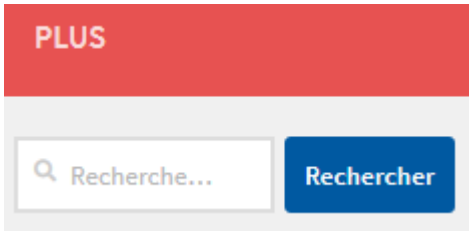
RETOUR SOMMAIRE

## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Montant net social
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :




RETOUR SOMMAIRE

---

# CCN Alisfa – nouveauté bulletin de paie




# Fiche Pratique – CCN ALISFA

## Contexte

La CCN ALISFA a actualisé son mode de calcul de la rémunération.

En attendant des développements supplémentaires dans une version prochaine, voici quelques conseils pour les bulletins de janvier.

Une étude est en cours pour pouvoir intégrer une zone « salaire socle », et l'affichage de la pesée.

## Saisie du bulletin

1) Modifier les infos complémentaires du salarié. Supprimer le coefficient précédent, compléter le nombre de point d'ancienneté comme indiqué dans la nouvelle classification. *(ATTENTION à bien sélectionner ancienneté distincte sur le bulletin de paie)*



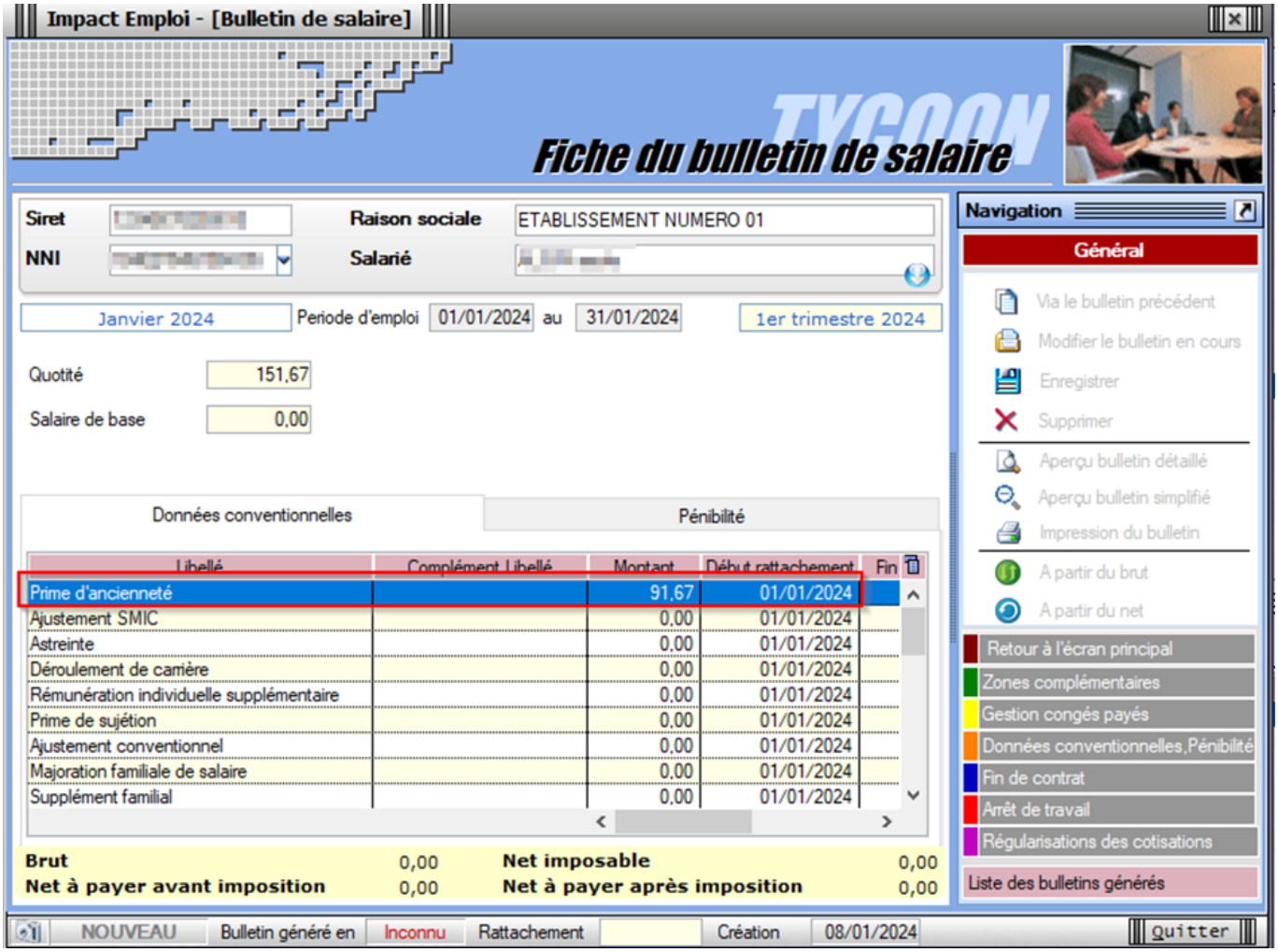

2) Aller sur la saisie des salaires sur le mois de janvier 2024, Saisir le salaire socle dans la zone salaire de base = 22100/12= 1841.67



Pour les temps partiels calculer le prorata au temps de travail.

3) Dans la zone « données conventionnelles, le montant de la prime d'ancienneté s'est bien calculé pour un temps complet, dans notre cas 20 points* valeur du point 4.5833 = 91.67.

**Attention, le calcul de la prime d'ancienneté est proratisé à tort pour les temps partiels. Il convient d'effacer le montant calculé automatiquement et de saisir le bon montant.**




Ensuite toujours dans données conventionnelles, choisir « salaire additionnel » faire le calcul, dans notre cas 217 points * valeur du point 4.5833 = 994.58.

Enfin, il convient de saisir la valeur « acquisition compétences », dans notre cas la salariée à plus de 20 ans de présence dans l’entreprise, et donc 45 points. 45* 4.5833= 206.25 €.




# Bulletin de paie

▶ Bulletin détaillé

Convention : 1261 - CCN des acteurs du lien soci
Taux horaire : Coefficient :
Indice de départ : Valeur point : 4.5833
Points d'ancienneté : 20 Points complémentaires :
% ancienneté : Complt minimum conventionnel :

Madame Fabienne TRAVERS
25 rue de verdun
50120 EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE

SPECIMEN SPECIMEN SPECIMEN

| Désignation | NB d'heures | Bases | Cotisations salariales Taux | Cotisations salariales Montant | Bases | Cotisations patronales Taux | Cotisations patronales Montant |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Salaire** | **151.67** | | | **1 841.67** | | | |
| Prime d'ancienneté | | | | 91.67 | | | |
| Salaire additionnel | | | | 994.58 | | | |
| Acquisition compétences palier 3 | | | | 206.25 | | | |
| **Salaire Brut** | | | | **3 134.17** | | | |

▶ Bulletin simplifié

| | | | |
|---|---|---|---|
| Qualification | Éducatrice | Indice de départ | |
| Convention | 1261 - CCN des acteurs du lien soci | Valeur du point | 4.5833 |
| % ancienneté | | Points d'ancienneté | 20 |
| Points compétence | | Complément minimum conventionnel | |

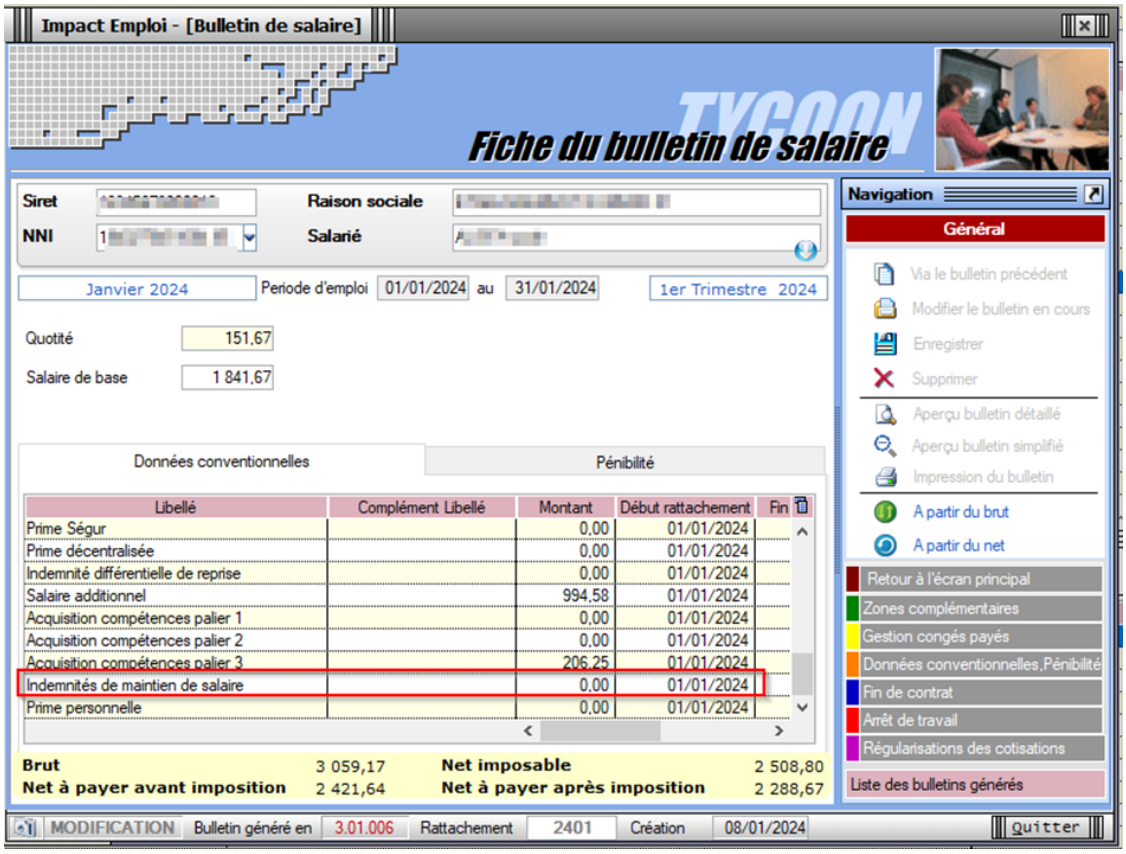
**Madame fabienne TRAVERS**
25 rue de verdun
50120 EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE

Date du paiement : 31/01/2024
Mode de paiement : Chèque bancaire

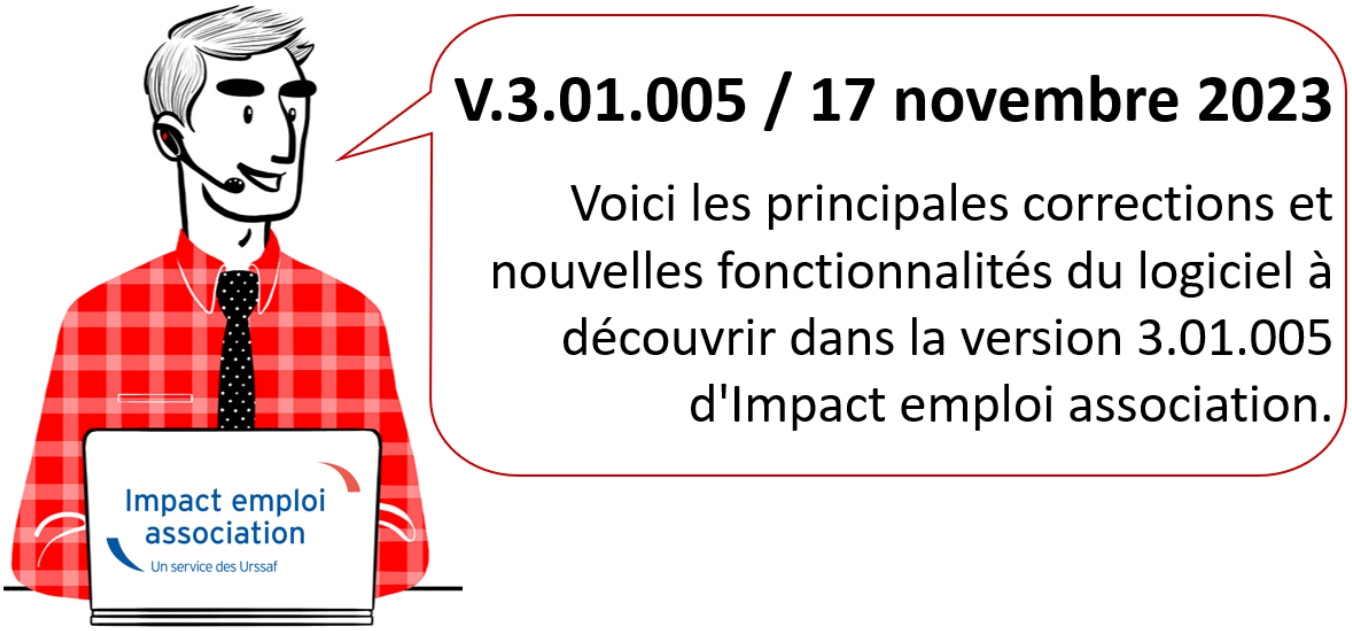
| SALAIRE BRUT | Quantité ou base | Montant |
|---|---|---|
| **Salaire de base** | **151.67** | **1 841.67** |
| Prime d'ancienneté | | 91.67 |
| Salaire additionnel | | 994.58 |
| Acquisition compétences palier 3 | | 206.25 |
| **TOTAL BRUT** | | **3 134.17** |

# Indemnité de maintien de salaire

Pour les salariés qui avec la nouvelle classification ont un salaire inférieur à celui qu'ils avaient avec l'ancienne, dans données conventionnelle, vous trouverez une ligne vous permettant de saisir l'»indemnité de maintien de salaire ».



# Lisez-moi V3.01.005 – novembre 2023




**Sommaire :**


- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Paramétrage
- Rappels
- Fiches à la une


*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*




## ▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de**

**travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

## ▶ Alerte – Sollicitations excessives des demandes de régularisation

Les demandes de régularisation pour modification de contrats sont excessives et récurrentes.

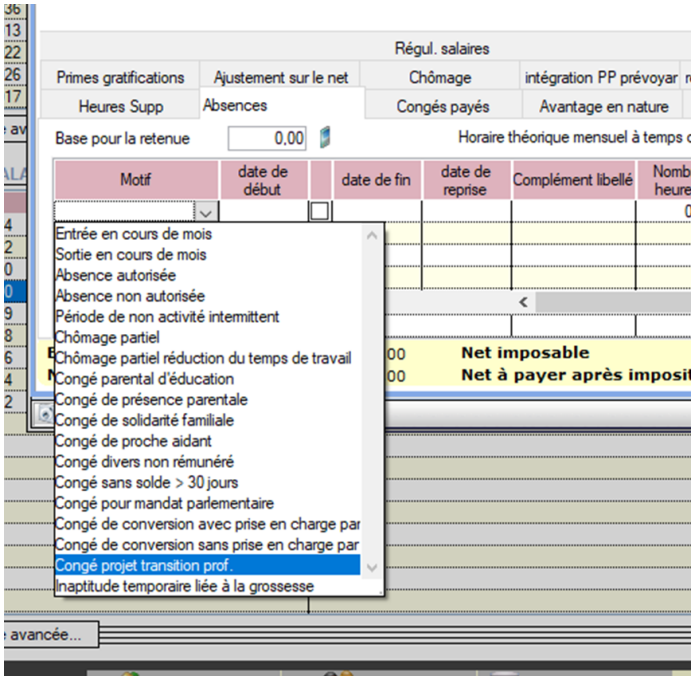
Nous vous invitons à recadrer la relation avec les employeurs dont vous gérez la paie et d'être vigilant à ce que les documents (bulletins, bordereaux…) soient vérifiés dans un délai raisonnable. Dans votre relation contractuelle, vous pouvez prévoir d'ajouter une clause concernant les échanges entre vous et l'employeur et prévoir des sanctions graduées en cas de transmission tardives d'informations, par exemple.

RETOUR SOMMAIRE




## ▶ Nouvelle absence : congé projet transition professionnelle

Une nouvelle absence est créée. il s'agit de l'absence pour projet de transition professionnelle :




RETOUR SOMMAIRE



## PARAMETRAGE

### ▶ Taux paritarisme CCN Sport

Le taux de la **cotisation CIF paritarisme** à appliquer à partir du 1er novembre 2023 passe à **0,08 %**. Cette version prend en compte cette évolution.



***Si vous avez déjà établi vos bulletins de novembre 2023, pensez à les recalculer avant d'envoyer votre DSN.***

RETOUR SOMMAIRE

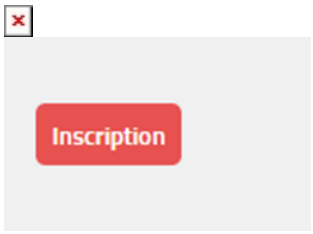


## RAPPELS

## ▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site Impact emploi.




## ▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.18** :




**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

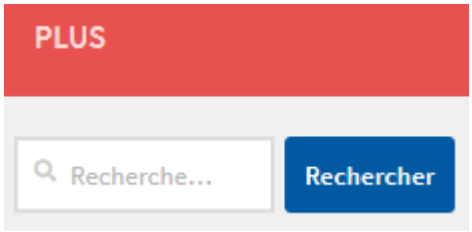


## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Intégration automatique des CRM PAS
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :




RETOUR SOMMAIRE

---

# Lisez-moi V3.01.004 – octobre 2023




# V.3.01.004 / 2 octobre 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.004 d'Impact emploi association.

---

**Sommaire :**


- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Paramétrage
- Rappels
- Fiches à la une


*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*




## ▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

## ▶CRM PAS

La DGFIP ayant mis à disposition les taux PAS actualisés dans les CRM disponibles du mois d'Août pour application sur les bulletins de septembre, pensez bien à vérifier l'intégration de ces CRM reçus à l'issue de la DSN de juillet.

**Rappel** :

La récupération des taux PAS doit se faire **mensuellement**.




*Pour accéder à la gestion des flux PAS et procéder à l'intégration automatique des CRM, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la gestion des flux DSN jusqu'à l'onglet annule et remplace.*

Dans Impact emploi, à partir de l'onglet « **Actions mensuelles/trimestrielles** », choisissez « ***Gestion des flux*** » puis « ***Prélèvement A la Source*** »

La fenêtre « ***Gestion des flux PAS*** » s'affiche :

- Sélectionnez le **dossier** ainsi que le **mois de dépôt DSN** concerné
- Dans le volet « ***Réception compte-rendu*** », cochez ensuite la ou les associations pour lesquelles vous souhaitez faire l'intégration automatique des CRM.
- Cliquez enfin sur le bouton « ***Intégration automatique*** ».

La fenêtre « ***Gestion des flux PAS*** » s'affiche : **Tous les taux ne sont pas toujours disponibles en même temps**. Si c'est le cas, reproduire la démarche plusieurs fois.

Les CRM PAS (taux) sont disponibles à partir du 23 du mois du dépôt du mois de la DSN.



Veuillez, avant de faire vos paies, vérifier que tous les taux sont remontés. **Vous devez visualiser autant de drapeaux verts sur la colonne N (excepté DSN à néant) que de SIRET déposés en DSN.**

Fiche pratique : intégration automatique des CRM PAS

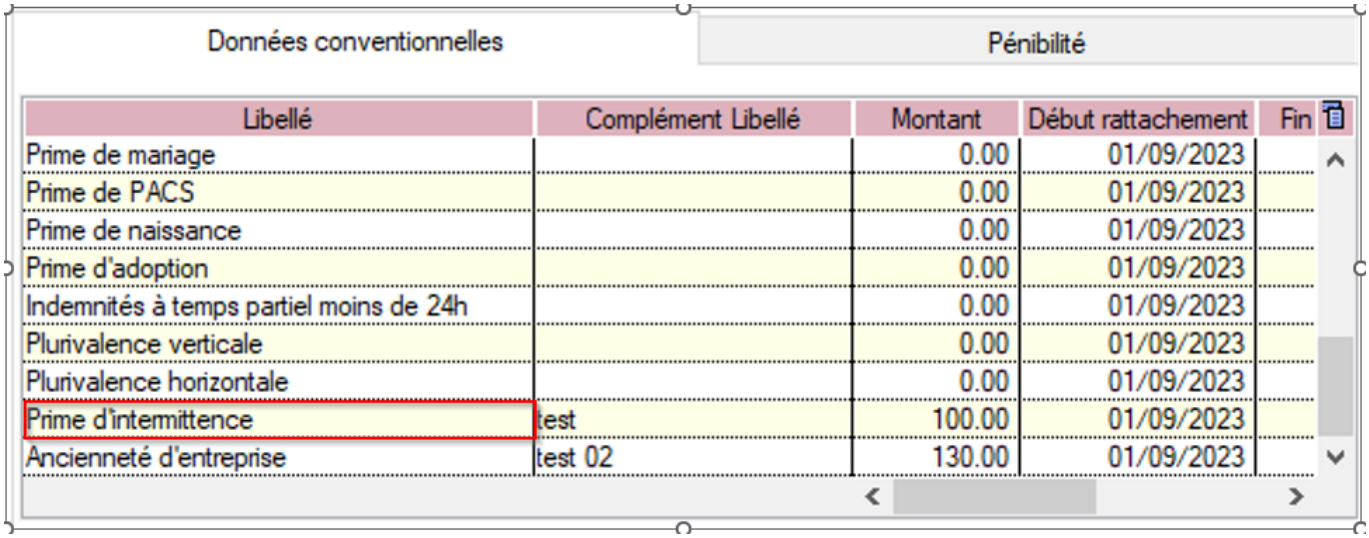
RETOUR SOMMAIRE




## ▶ Prime d'intermittence

La prime d'intermittence prévue dans certaines conventions collectives est développée.

Vous pouvez la saisir au niveau de l'onglet « Données conventionnelles ».

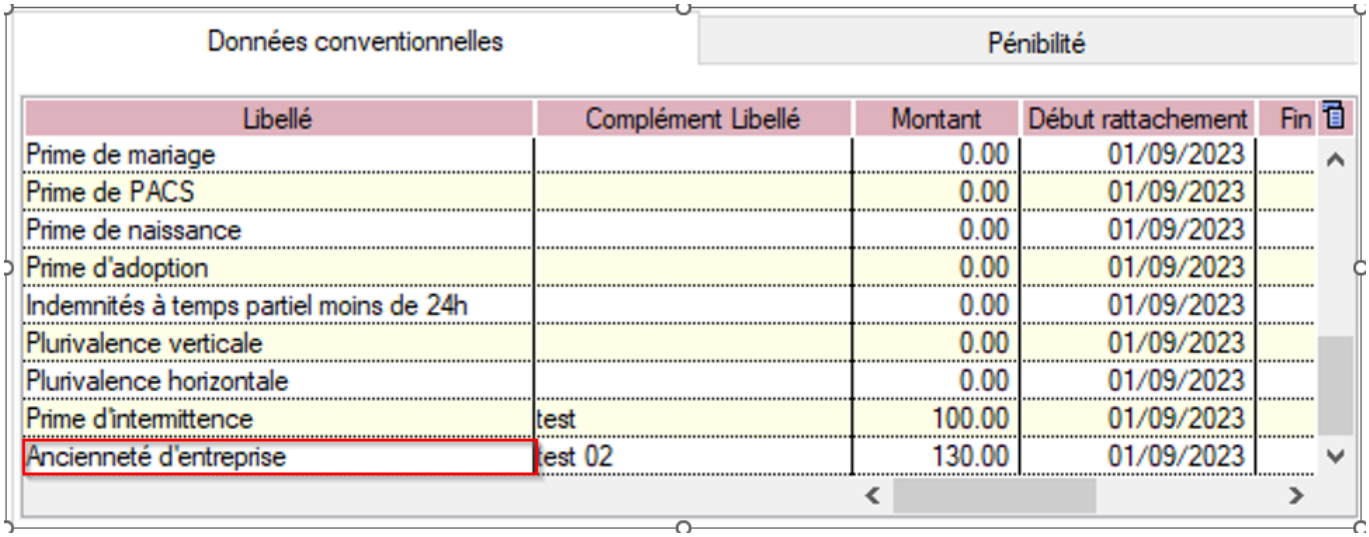



| Libellé | Complément Libellé | Montant | Début rattachement | Fin |
|---|---|---|---|---|
| Prime de mariage | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Prime de PACS | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Prime de naissance | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Prime d'adoption | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Indemnités à temps partiel moins de 24h | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Plurivalence verticale | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Plurivalence horizontale | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Prime d'intermittence | test | 100.00 | 01/09/2023 | |
| Ancienneté d'entreprise | test 02 | 130.00 | 01/09/2023 | |

## ▶ Prime exceptionnelle d'ancienneté

La prime exceptionnelle d'ancienneté prévue dans la convention collective du sport est développée. Elle se nomme Ancienneté d'entreprise.

Vous pouvez la saisir au niveau de l'onglet « Données conventionnelles ».



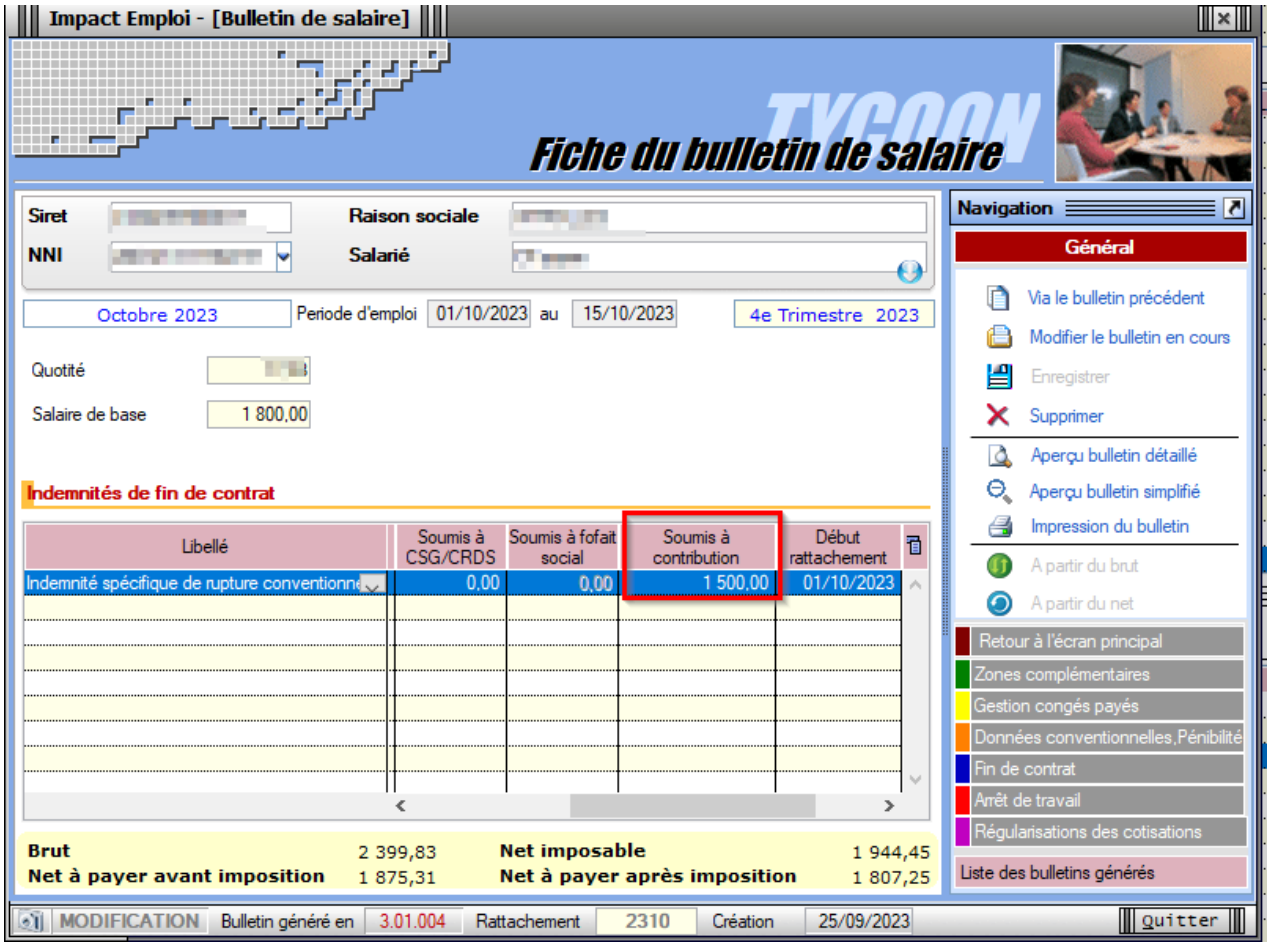

| Libellé | Complément Libellé | Montant | Début rattachement | Fin |
|---|---|---|---|---|
| Prime de mariage | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Prime de PACS | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Prime de naissance | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Prime d'adoption | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Indemnités à temps partiel moins de 24h | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Plurivalence verticale | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Plurivalence horizontale | | 0.00 | 01/09/2023 | |
| Prime d'intermittence | test | 100.00 | 01/09/2023 | |
| Ancienneté d'entreprise | test 02 | 130.00 | 01/09/2023 | |

RETOUR SOMMAIRE



## ▸ Rupture conventionnelle – nouvelle contribution patronale

La contribution patronale de 30 % pour les indemnités de rupture conventionnelle a été créée.




Elle se visualise de cette manière sur le bulletin détaillé :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| FNAL | | | | 2 399.83 | 0.10 | 2.40 |
| Retraite complémentaire plafonné | 2 399.83 | 4.060 | 97.43 | 2 399.83 | 6.100 | 146.39 |
| Contribution d'équilibre général T1 | 2 399.83 | 0.86 | 20.64 | 2 399.83 | 1.29 | 30.96 |
| Contribution patronale | | | | 1 500.00 | 30.00 | 450.00 |
| Chômage Totalité | 2 399.83 | 0.00 | 0.00 | 2 399.83 | 4.05 | 97.19 |
| Assedic FNGS | | | | 2 399.83 | 0.15 | 3.60 |
| Formation professionnelle | | | | 2 399.83 | 1.070 | 25.68 |



Si vous avez déjà calculé votre bulletin avec le forfait social, vous devez :

1/ Ouvrir la modification de bulletin

2/ Supprimer la ligne de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle

3/ Ressaisir l'indemnité de rupture conventionnelle pour la prise en compte du calcul de la contribution patronale

RETOUR SOMMAIRE

## RAPPELS

### ▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.17** :




**Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.**

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

### ▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

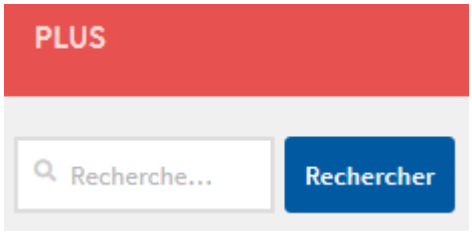
RETOUR SOMMAIRE

## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Montant net social
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :




RETOUR SOMMAIRE